



MISE EN MARCHÉ ET RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS DE BOISSONS AU QUÉBEC

31 janvier 2008

Rédigé par

François Lafortune, Ph.D.

en collaboration avec

Yves Boisvert, directeur, Finances et administration, par intérim

Martin Comeau, Économiste
Secteurs Municipal, industriel, commercial et institutionnel,

Patrick Deschênes, responsable,
Vérification et contrôle, par intérim

Martin Thibeault, agent de recherche et de planification socio-économique
Direction de la planification et de la recherche

Guy Tremblay, réviseur
Directeur, Service de la planification et de la recherche

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

- 1. Évaluation de la quantité de contenants de boissons au Québec en 2005**
- 2. Évolution des ventes de contenants de boissons entre 1992 et 2005**
- 3. Consommation des boissons à domicile et hors domicile**
- 4. Récupération actuelle des contenants de boissons au Québec**
- 5. Principaux systèmes de récupération des contenants de boissons en place au Québec**
- 6. Amélioration de la performance de récupération des contenants de boissons au Québec**

Conclusion

Notes et références

**Annexe 1 Contenants de boissons vendus en 2005 au Québec
dans les supermarchés, les autres marchés d'alimentation, les
magasins à rayons et les clubs entrepôts
Étude de AC Nielsen**

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Ventes de boissons au Québec en 2005 par type d'emballages
- Tableau 2 : Catégories de boissons et nombre de contenants vendus au Québec en 2005
- Tableau 3 : Évolution du nombre de contenants de boissons vendus au Québec entre 1992 et 2005
- Tableau 4 : Évolution du nombre de contenants de boissons consignés au Québec entre 1992 et 2005
- Tableau 5 : Distribution du nombre des contenants de boissons au Québec en 2005, par type d'emballages
- Tableau 6 : Distribution des contenants de boissons au Québec en 2005, par type d'emballages et en fonction du tonnage
- Tableau 7 : Taux de récupération pondéré pour l'ensemble des catégories de boissons et des types d'emballages, en fonction du nombre
- Tableau 8 : Mise en valeur et élimination des contenants de boissons au Québec en 2005 en fonction du nombre, (excluant les contenants non consignés consommés hors domicile)
- Tableau 9 : Mise en valeur et élimination des contenants de boissons au Québec en 2005 en fonction du tonnage, (excluant les contenants non consignés consommés hors domicile)
- Tableau 10 : Consigne privée sur les contenants de bière à remplissage multiple (CRM)
- Tableau 11 : Consigne publique sur les contenants de bière et de boissons gazeuses à remplissage unique (CRU)
- Tableau 12 : Collecte sélective sur les contenants de jus, nectars et boissons de fruits, d'eau, de lait, de vins, spiritueux et cidres
- Tableau 13 : Évolution de la collecte sélective municipale au Québec de 1992 à 2005
- Tableau 14 : Données de base 2005 – consigne publique et collecte sélective
- Tableau 15 : Respect des principes environnementaux – consigne publique et collecte sélective
- Tableau 16 : Données financières – consigne publique et collecte sélective
- Tableau 17 : Impacts à différents niveaux – consigne publique et collecte sélective
- Tableau 18 : Défis particuliers et initiatives récentes, consigne publique et collecte sélective

Liste des Figures

- Figure 1 : Nombre de contenants de boissons vendus par personne au Québec en 2005
- Figure 2 : Répartition en poids des contenants de boissons vendus par personne au Québec en 2005
- Figure 3 : Évolution du nombre de contenants vendus au Québec entre 2002 et 2005
- Figure 4 : Évolution des ventes de boissons par type d'emballages entre 2002 et 2005
- Figure 5 : Croissance annuelle moyenne de la mise en marché des contenants de boissons au Québec (1992-2005)
- Figure 6 : Consommation de contenants de boissons à domicile ou hors domicile : l'effet du type d'emballages aux États-Unis (par unité)
- Figure 7 : Consommation à domicile ou hors domicile : estimation des pourcentages de ventes pour chaque catégorie de boissons
- Figure 8 : Distribution des contenants de boissons au Québec en 2005, par type d'emballages
- Figure 9 : Distribution des contenants de boissons au Québec en 2005, par type d'emballages et en fonction du tonnage
- Figure 10 : Taux de récupération des contenants de boissons au Québec en 2005, par type d'emballages et en fonction du tonnage total mis en marché (%)
- Figure 11 : Répartition des systèmes de récupération en place au Québec en 2005 par catégorie de contenants de boissons
- Figure 12 : Consigne : parcours des contenants et des consignes en fonction des intervenants
- Figure 13 : Systèmes de récupération en place au Québec en 2005 pour les contenants de boissons : fonctionnement simplifié

Introduction

Plus de 4,5 milliards de contenants de boissons ont été vendus au Québec en 2005. Les boissons mises en marché au Québec se présentent sous des formats variés, fabriqués de différents emballages ou de matériaux et avec des caractéristiques distinctives, notamment pour plaire aux consommateurs.

Ces contenants appartiennent aux catégories suivantes : les jus, les eaux embouteillées, les produits laitiers, les thés glacés, les boissons gazeuses, la bière, les vins, les spiritueux et les cidres.

RECYC-QUÉBEC, tant par sa mission que comme mandataire du Gouvernement du Québec à l'égard des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (ci-après appelée la *Politique*), examine quels sont les moyens à préconiser et les outils les plus performants à utiliser pour augmenter la récupération des matières résiduelles.

Trois systèmes complémentaires de récupération des contenants de boissons prédominent au Québec actuellement, soit :

- le système de récupération des contenants à remplissage multiple (CRM) de bière, qui est administré en totalité par l'industrie brassicole;
- le système de récupération des contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses, qui est géré par une consigne publique, s'appliquant à tous les contenants portant la mention « CONSIGNÉE QUÉBEC ». Ce système est administré par RECYC-QUÉBEC ainsi que par l'entreprise Boissons Gazeuses Environnement (BGE);
- le système de récupération des contenants de lait, de jus, nectars et boissons de fruits, d'eaux de source et gazéifiées et de vins, spiritueux et cidres, par le biais de la collecte sélective municipale qui dessert 97 % de la population du Québec¹.

Le présent document synthèse vise d'abord à présenter les données les plus récentes quant au marché des contenants de boissons au Québec en 2005 ainsi qu'aux modes de gestion présentement en place pour ces contenants une fois devenus matières résiduelles.

Le document vise aussi à mettre en évidence des tendances et des constats permettant d'alimenter la réflexion sur la gestion des contenants de boissons après usage et sur les pistes d'amélioration de la performance environnementale de ce secteur d'activité économique.

Section 1 **Évaluation de la quantité de contenants de boissons au Québec en 2005**

Principales sources de données

Afin d'obtenir le portrait des ventes de contenants de boissons au Québec, différentes sources d'information ont été utilisées par RECYC-QUÉBEC, notamment :

- les données de la firme AC Nielsen (ACN) pour les contenants concernant la mise en marché dans les supermarchés et autres marchés d'alimentation, les magasins à rayons et les clubs entrepôts (voir Annexe 1);
- les données de RECYC-QUÉBEC pour les contenants comportant une consigne sur la bière et les boissons gazeuses;
- des échanges avec des responsables de la Société des alcools du Québec (SAQ) ainsi que leur rapport annuel pour les données relatives aux boissons alcoolisées non-consignées;
- le rapport de l'étude *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2006-2007* réalisée par RECYC-QUÉBEC en collaboration avec Éco Entreprises Québec, en particulier pour les eaux embouteillées;
- des sondages d'opinions commandés par RECYC-QUÉBEC et son partenaire Boissons Gazeuses Environnement (BGE) auprès de consommateurs pour déterminer avec plus d'acuité leurs habitudes de consommation et de récupération, en particulier concernant la consommation hors domicile;
- des articles dans des revues spécialisées pour mieux cerner les liens entre les types d'emballages (plastique, métal, etc.) et les habitudes de consommation de boissons en Amérique du Nord.

La section suivante résume les principaux résultats obtenus sur les ventes de boissons.

Catégorie de boissons

Dans un premier temps, il convient d'évaluer la quantité de contenants de boissons mis en marché au Québec en 2005.

Ces boissons sont mises en marché dans quatre principaux types d'emballages, à savoir le verre, le plastique, le métal et les contenants multicouches, tels qu'illustrés dans le tableau 1.

Tableau 1 Ventes de boissons au Québec en 2005 par type d'emballages

Emballages	Nombre	Répartition (%)
Verre	1 664 900 000	35,1%
Métal	1 136 200 000	24,0%
Plastique	1 448 400 000	30,6%
Multicouches	491 500 000	10,4%
Total	4 741 000 000	100,0%

Sources : RECYC-QUÉBEC, ACNielsen et SAQ

C'est le verre, contenant de choix pour les boissons alcoolisées en particulier, qui prédomine parmi les ventes au Québec en 2005, correspondant à 35,1 % du total des contenants, suivi du plastique à 30,6%, puis du métal à 24,0% (principalement de l'aluminium) et des contenants multicouches², à 10,4 %.

Tableau 2 Catégories de boissons et nombre de contenants vendus au Québec en 2005

Boissons	Nombre de contenants 2005	
	#	%
Bière	1 571 600 000	33,1%
Boissons gazeuses	1 147 000 000	24,2%
Eaux (de source, gazéifiées)	775 000 000	16,3%
Jus (fruits, légumes, tomates, boissons fruits)	726 600 000	15,3%
Lait	347 300 000	7,3%
Vins, spiritueux et cidres	173 500 000	3,7%
TOTAL	4 741 000 000	100%

Sources : RECYC-QUÉBEC, ACNielsen et SAQ

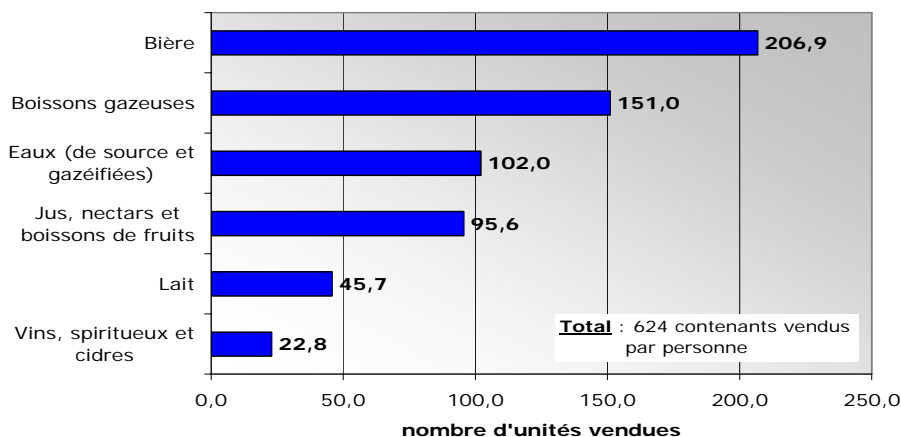
Indépendamment des types d'emballages utilisés, les boissons les plus vendues au Québec en 2005 étaient la bière et les boissons gazeuses qui représentent environ 57 % des contenants de boissons vendus, tels que détaillés ci-haut dans le tableau 2. Ces boissons font l'objet d'une consigne privée sur les contenants à remplissage multiple (CRM) de bière et d'une consigne publique sur les contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses dans des contenants d'aluminium, de plastique et de verre.

En ordre décroissant des principales boissons les plus vendues, consignées ou non se retrouvent donc la bière (33,1 %), les boissons gazeuses (24,2 %), les eaux de source et les eaux gazéifiées (16,3 %). Suivent les jus, nectars et boissons de fruits (15,3 %), le lait (7,3 %) et les vins, spiritueux et cidres (3,7 %). Noter que pour les fins de ce document, les contenants de jus de tomates et de jus de légumes ont été regroupés sous l'appellation « jus », ce qui vaut aussi pour les eaux embouteillées, regroupant les eaux gazéifiées et les eaux de source.

Nombre et tonnage de contenants vendus par personne

La figure 1 qui suit présente le nombre de contenants de boissons vendus par personne au Québec en 2005. Au total, chaque Québécois s'est procuré 624 contenants de boissons cette année-là.

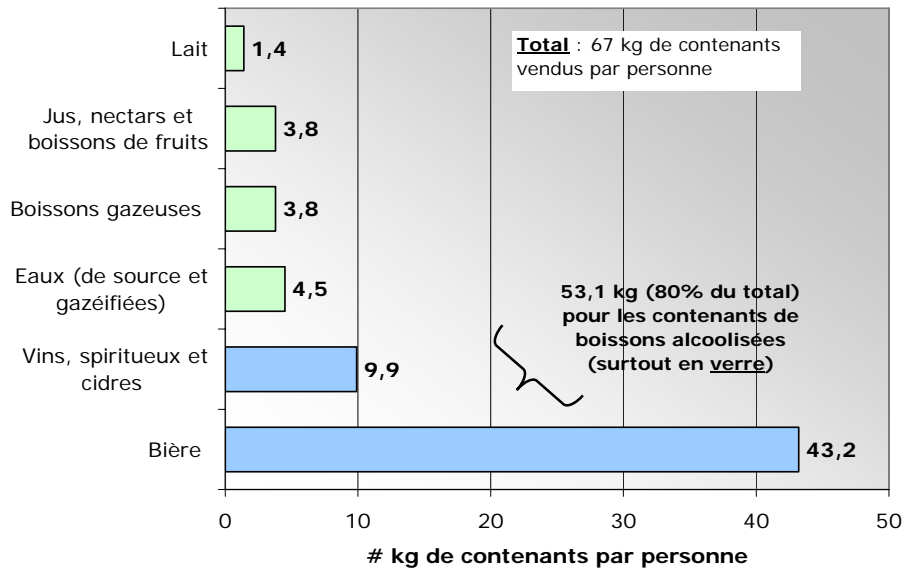
Figure 1. Nombre de contenants de boissons vendus par personne au Québec en 2005



Sources : RECYC-QUÉBEC, AC Nielsen et la SAQ

L'influence du verre, le plus lourd des emballages de boissons, se reflète en considérant la masse totale de contenants achetés par personne pour 2005. La figure 2, plus bas, montre qu'en moyenne, les québécois ont acheté de la bière et des vins, spiritueux et cidres (catégories composées principalement de contenants de verre), à raison de 53,1 kg par personne, ce qui correspond à 80 % des 67 kg d'emballages de boissons consommées.

Figure 2. Répartition en poids des contenants de boissons vendus par personne au Québec en 2005



Sources : RECYC-QUÉBEC, AC Nielsen et la SAQ

Section 2 Évolution des ventes de contenants de boissons entre 1992 et 2005

L'évolution du nombre de contenants de boissons vendus au Québec entre 1992, 2002 et 2005 est montrée au tableau 3 qui suit. Bien que la bière et les boissons gazeuses occupent encore le haut du classement en termes de ventes, les contenants d'eaux et de jus ont connu une croissance fulgurante au cours des dernières années. Signalons qu'entre 1992 et 2005, tandis que la mise en marché des contenants de bière diminuait de 2 % globalement, celle des contenants d'eaux s'est très fortement accentuée, multipliée en fait par un facteur de plus de dix (10), pour s'établir à 775 M en 2005, ce qui correspond à une croissance de plus de 1 000 %. Cette estimation du nombre total de contenants d'eaux embouteillées pour 2005 est présentée avec détails dans la section 3. Entre 2002 et 2005 seulement, les ventes de contenants d'eaux ont augmenté de 343 % et celles des contenants de jus (ce qui inclut les jus de fruits, légumes, tomates et les boissons de fruits), de 39 %.

Globalement, les ventes cumulées de contenants d'eaux et de jus (1,50 MM) ont pour la première fois supplantées celles des boissons gazeuses (1,15 MM) en 2005.

Tableau 3 Évolution du nombre de contenants de boissons vendus au Québec entre 1992 et 2005

Catégories	Nombre de contenants (en M/an)			Croissance totale			Croissance annuelle moyenne		
	1992	2002	2005	entre 1992 et 2002	entre 2002 et 2005	entre 1992 et 2005	entre 1992 et 2002	entre 2002 et 2005	entre 1992 et 2005
Bière	1 610	1 533	1 572	-5%	3%	-2%	-0,5%	0,8%	-0,2%
Boissons gazeuses	1 000	1 140	1 147	14%	1%	15%	1,3%	0,2%	1,1%
Jus (fruits, légumes, tomates, boissons fruits)	500	523	727	5%	39%	45%	0,5%	11,6%	2,9%
Eaux (de source, gazéifiées)	70	175	775	150%	343%	1007%	9,6%	64,2%	20,3%
Lait	300	348	347	16%	0%	16%	1,5%	-0,1%	1,1%
Vins, spiritueux et cidres	106	147	173	39%	18%	63%	3,3%	5,6%	3,8%
TOTAL	3 586	3 866	4 741	8%	23%	32%	0,8%	7,0%	2,2%

Le tableau 4 reprend les données du tableau 3, mais détaille l'information spécifique aux contenants consignés. Les contenants à remplissage multiple (CRM) de bière ont donc diminué de 14 % entre 1992 et 2005, au profit de ceux à remplissage unique (CRU) dont les ventes ont augmenté de plus de 300 % durant la même période. Le marché de la bière a beaucoup évolué depuis quelques décennies avec les changements survenus dans l'embouteillage, qui a été délaissé localement, et la popularité grandissante des canettes d'aluminium. Mentionnons qu'aux États-Unis, seulement 5 % de la bière est vendue dans des contenants à remplissage multiple, alors qu'au Québec c'est près de 85 %.

Tableau 4 Évolution du nombre de contenants de boissons consignés au Québec entre 1992 et 2005

Catégories	Nombre de contenants (en M/an)			Croissance totale			Croissance annuelle moyenne		
	1992	2002	2005	entre 1992 et 2002	entre 2002 et 2005	entre 1992 et 2005	entre 1992 et 2002	entre 2002 et 2005	entre 1992 et 2005
Bière CRM	1 550	1 360	1 331	-12%	-2%	-14%	-1%	-1%	-1%
Bière CRU	60	173	241	188%	39%	302%	11%	12%	11%
	1610	1533	1572	-5%	3%	-2%	-0,5%	0,8%	-0,18%
Boissons gazeuses CRM	200			-100%		-100%	-100%		-100%
Boissons gazeuses CRU	800	1 140	1 147	43%	1%	43%	4%	0%	3%
	1000	1140	1147	14%	1%	15%	1,3%	0,2%	1,1%

Les contenants à remplissage multiple (CRM) de boissons gazeuses ont quant à eux presque disparu du marché québécois (200 M en moins) pour faire place à davantage de contenants à remplissage unique (1,15 milliard en 2005).

La figure 3 ci-après illustre la croissance manifeste des contenants d'eaux et de jus par rapport aux autres catégories de contenants de boissons. Ainsi, juste entre 2002 et 2005, les ventes de ces deux catégories de boissons ont augmenté de 804 M, ce qui représente 92 % de l'augmentation totale du nombre de boissons vendues durant cette période. Il est intéressant de constater que durant cette période aux États-Unis, le nombre de contenants des seuls jus de fruits a augmenté d'un (1) milliard par année.³

Comme les eaux embouteillées se retrouvent à 92 % dans des contenants de plastique, il n'est pas surprenant, comme en fait foi la figure 4 qui suit, que la hausse la plus spectaculaire du nombre de contenants de boissons se soit manifestée dans la catégorie des plastiques (le PET presque exclusivement), où 656 millions de contenants supplémentaires ont été mis en marché en 2005 par rapport à 2002.

Figure 3. Évolution du nombre de contenants vendus au Québec entre 2002 et 2005

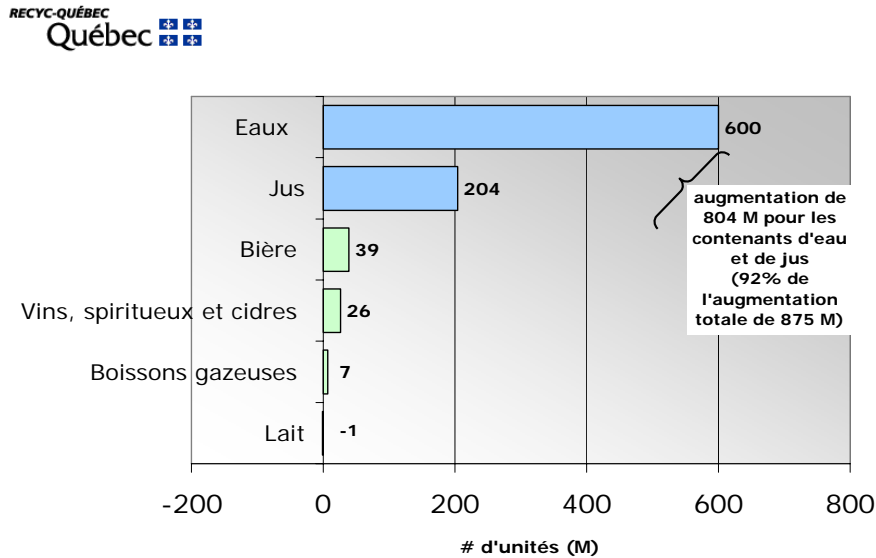
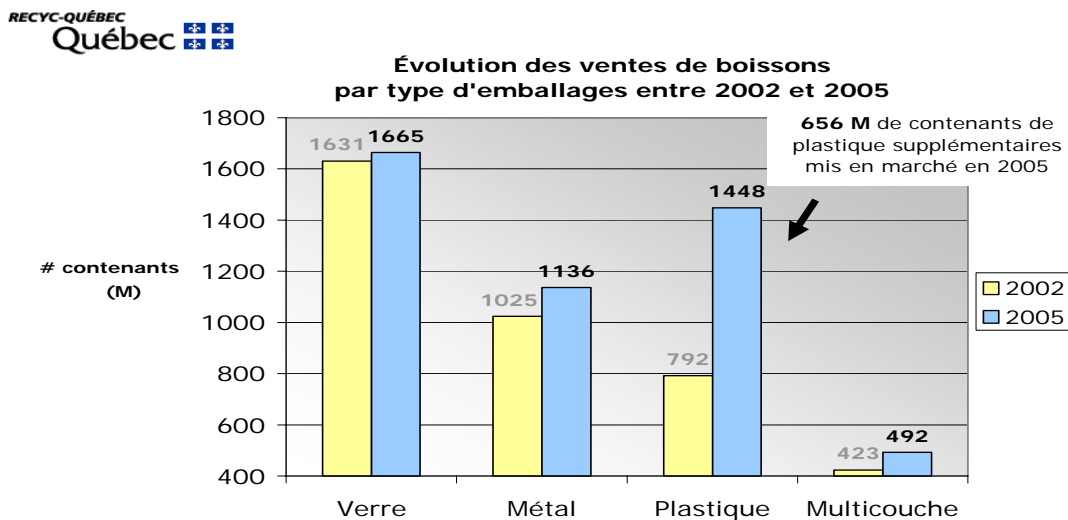
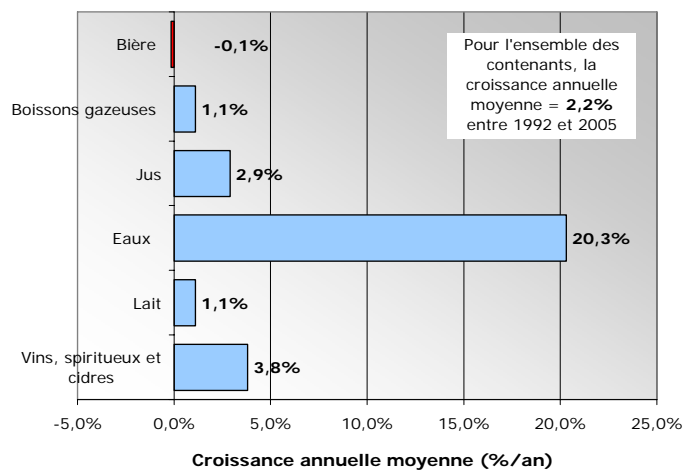


Figure 4. Évolution des ventes de boissons par type d'emballages entre 2002 et 2005



La figure 5 présente la croissance annuelle moyenne de chaque catégorie de contenants de boissons entre 1992 et 2005 (voir tableau 3). Les contenants d’eaux ont progressé de 20,3 % par année, soit à un rythme neuf (9) fois plus élevé que l’ensemble des contenants. Dans une moindre mesure, les deux autres catégories de contenants ont donné lieu à des augmentations supérieures à la moyenne, soit les contenants de vins et de boissons apparentées (spiritueux et cidres) (3,8 %) ainsi que les contenants de jus (2,9 %).

Figure 5. Croissance annuelle moyenne de la mise en marché des contenants de boissons au Québec (1992-2005)

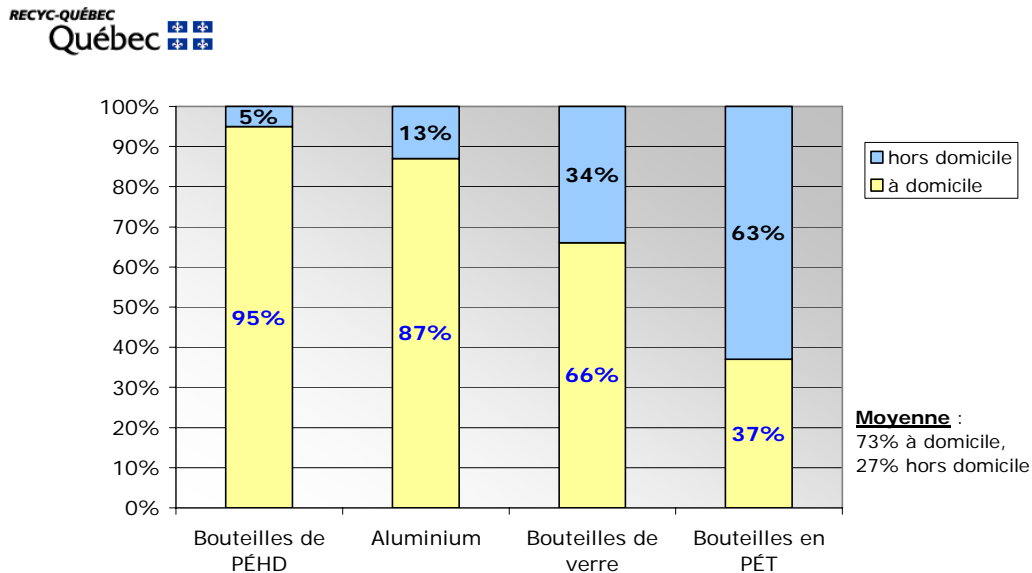


La situation relative à l’eau n’est toutefois pas unique au Québec. Dans une étude publiée au mois de février dernier, le Container Recycling Institute aux États-Unis a constaté que le nombre de contenants d’eaux a doublé sur l’ensemble du marché américain entre 2002 et 2005. Bien plus, leur nombre a été multiplié par sept (7) entre 1997 et 2005. Cette même étude américaine constate que les contenants d’eaux accaparaient maintenant 14 % du marché des contenants de boissons. Les 775 M de contenants d’eaux au Québec représentent 15,8 % du marché québécois.

Section 3 Consommation des boissons à domicile et hors domicile

Un élément important doit maintenant être souligné : le dénombrement des contenants de boissons obtenu d’ACN n’inclut pas les contenants de boissons consommées hors domicile, par exemple au restaurant, lors d’un événement sportif ou culturel, dans les cafétérias, achetés dans les petits dépanneurs ou des distributrices, etc. Il s’agit pourtant d’une question importante puisque depuis de nombreuses années, une croissance soutenue des ventes de contenants de boissons consommées hors domicile est constatée. Il faut donc estimer le nombre de ces contenants de boissons consommées hors domicile par matière. Pour faire cela, l’étude du Business and Environmentalists Allied for Recycling (BEAR Report) aux États-Unis est utilisée.⁴ Dans cette étude, les auteurs sont parvenus à calculer la proportion de ventes (à l’unité) de contenants par matière selon le point de consommation. Ces résultats sont présentés dans la figure 6 ci-dessous.

Figure 6 Consommation de contenants de boissons à domicile ou hors domicile : l'effet du type d'emballages aux États-Unis (par unité)



Source : adapté du rapport BEAR, États-Unis, 2002

À partir de ce rapport, il est possible d'établir le nombre total de contenants mis en marché au Québec en 2005, si l'hypothèse d'un même profil de consommation à domicile et hors domicile constatée aux États-Unis est appliquée au Québec.⁵

L'information compilée à partir de l'étude d'ACN qui exclut la consommation hors domicile et le rapport BEAR a permis d'établir le nombre total de contenants de boissons mis en marché au Québec en 2005. Nous y reviendrons plus loin avec la présentation de la figure 7.

Un cas particulier : les bouteilles d'eaux

Tel qu'indiqué précédemment, l'estimation du nombre de contenants d'eaux embouteillées pour 2005 a fait l'objet d'une attention particulière. Ce calcul a été établi comme suit :

- D'après l'information obtenue à partir de l'étude d'ACN ainsi qu'à partir de l'étude *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2006-2007* réalisée par RECYC-QUÉBEC en collaboration avec Éco Entreprises Québec, environ 348 M de contenants d'eaux de source auraient été consommés à domicile au Québec en 2005.
- Or, pour déterminer la consommation totale, il faut ajouter la consommation hors domicile. Plus de 90 % des contenants d'eau de source étant des bouteilles de plastique en PÉT, les 348 M de contenants d'eaux ne représenteraient que 37 % du total consommé, en se fiant au rapport BEAR. Cela correspondrait à une consommation totale de plus de 940 M de contenants d'eaux de source. En y ajoutant les contenants d'eaux gazéifiées, une telle approche conduirait à un total de plus de 1 MM de contenants d'eaux de toutes provenances.

- Les seules données disponibles en provenance de l'industrie qui sont utilisables pour fins de validation ne font pas spécifiquement référence aux contenants d'eaux mais précisent seulement qu'au total, 69 % de l'ensemble des contenants de boissons sont consommés à domicile. Cette information contribue à valider la pertinence du rapport BEAR pour 2005 car une génération totale de 950 M de contenants d'eaux (de source et gazéifiées) dont 348 M seraient consommés à domicile (selon les données de l'étude de caractérisation) correspondrait précisément à un pourcentage global de 69 % de consommation à domicile pour l'ensemble des contenants de boissons générés au Québec.
- Une autre façon d'estimer la génération totale de contenants d'eaux consiste à établir le volume d'eau embouteillée consommé au Québec et de déduire le nombre de contenants si le volume moyen d'une bouteille d'eau est connu. Or l'étude d'AC Nielsen permet d'établir ce volume moyen d'une bouteille d'eau à environ 0,5 L en 2005.
- Au moins deux études ont fait état de la consommation par personne d'eau embouteillée estimée au Canada pour 2005. L'une des études établit cette consommation à 42 L⁶ par personne, tandis que c'est à 60 L par personne qu'une autre⁷ estime cette consommation pour la même année. Considérant la moyenne de ces deux valeurs, soit de 51 L par personne, le nombre de contenants d'eaux générés au Québec en 2005 serait de 775 M de contenants (7,6 M de personnes x 51 L/personne x 1 contenant/0,5 L), ce qui inclurait les eaux gazéifiées (dans l'hypothèse où la consommation d'eau embouteillée au Québec était similaire au reste du Canada). Pour les fins de la présente étude, c'est ce chiffre qui sera utilisé (voir le tableau 5 ci-dessous), ce qui correspond à un taux de consommation de 50 % à domicile et de 50 % hors domicile pour les contenants d'eaux.

Nombre de contenants vendus par type d'emballages

La distribution globale des contenants de boissons mis en marché au Québec en fonction des types d'emballages, tenant compte de la consommation hors domicile, est présentée dans le tableau 5, où y est mis en relation le nombre de contenants de chaque type d'emballages pour chaque catégorie de boissons.

Tableau 5 Distribution du nombre des contenants de boissons au Québec en 2005, par type d'emballages

NOMBRE DE CONTENANTS							
		Type d'emballages (milliers d'unités)					
		Verre	Métal	Plastique	Carton et multi-matière		
PRODUITS CONSIGNÉS	Bièrre CRM	1 330 600				1 330 600	28%
	Bièrre CRU	93 800	147 200			241 000	5%
	Boissons gazeuses	15 400	825 400	306 200		1 147 000	24%
		1 439 800	972 600	306 200		2 718 600	
PRODUITS NON-CONSIGNÉS (consommés à domicile)	Jus, nectars et boissons de fruits	10 000	156 500	187 200	372 900	726 600	15%
	Eaux (de source et gazéifiées)	52 000	7 100	715 900		775 000	16%
	Lait			232 200	115 100	347 300	7%
	Vins, spiritueux et cidres	163 100		6 900	3 500	173 500	4%
		225 100	163 600	1 142 200	491 500	2 022 400	
		1 664 900	1 136 200	1 448 400	491 500	4 741 000	100%
		35%	24%	31%	10%		

Parmi les 4,7 MM de contenants de boissons vendus de toute provenance, plus de 2,7 MM font l'objet d'une consigne publique ou privée (57 %, presque exclusivement constitué de bières et de boissons gazeuses); tandis que le reste, plus de 2,0 MM (43 %), ne le sont pas. Par ailleurs, les contenants consignés sont principalement composés de verre (1 440 M) et de métal (canettes d'aluminium, 973 M). Les seuls contenants de plastique consignés sont les boissons gazeuses (306 M).

De leur côté, les contenants non consignés sont principalement constitués de plastique (surtout du PÉT, 1,142 MM), de cartons cirés (492 M) et, dans une moindre mesure, de verre (225 M) et de métal (164 M).

Tonnage des contenants vendus par type d'emballages

Les nombres de contenants de boissons peuvent être transformés en tonnes pour en donner une autre image. Le calculateur unitaire 2006 de Stewardship Ontario et du Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA) a été mis à profit à cet effet.

Dans le tableau 6 ci-après, les nombres de contenants ont été remplacés par leur tonnage, en utilisant leur poids unitaire moyen. Les 4,7 MM de contenants correspondent à plus de 500 000 tonnes. Par ailleurs, 84 % des emballages de boissons exprimés en tonnes sont faits de verre. Le plastique (10 %), le métal (4 %) et les cartons cirés (3 %) partagent le reste.

Parmi les 500 000 tonnes de contenants de boissons vendus de tous les types d'emballages, plus de 300 000 tonnes font l'objet d'une consigne privée (60 % exclusivement composé des CRM de bière). À ce sujet, une précision s'impose ici.

Ces 300 000 tonnes correspondent aux ventes de bière contenue dans la bouteille de verre brun connue de tous. Mais dans les faits, sur le marché québécois, environ 360 M de ces bouteilles sont dénombrées. Réutilisées 16 à 18 fois, ces bouteilles réutilisables ont une vie utile moyenne de quatre ans. Ainsi, grâce au principe d'un lot de bouteilles réutilisables, il est possible aux brasseurs de satisfaire des ventes annuelles dépassant 1,3 milliard de bouteilles avec environ 360 M de contenants, ce qui correspond à 82 000 tonnes de verre.

Tableau 6 Distribution des contenants de boissons au Québec en 2005, par type d'emballages et en fonction [du tonnage](#)

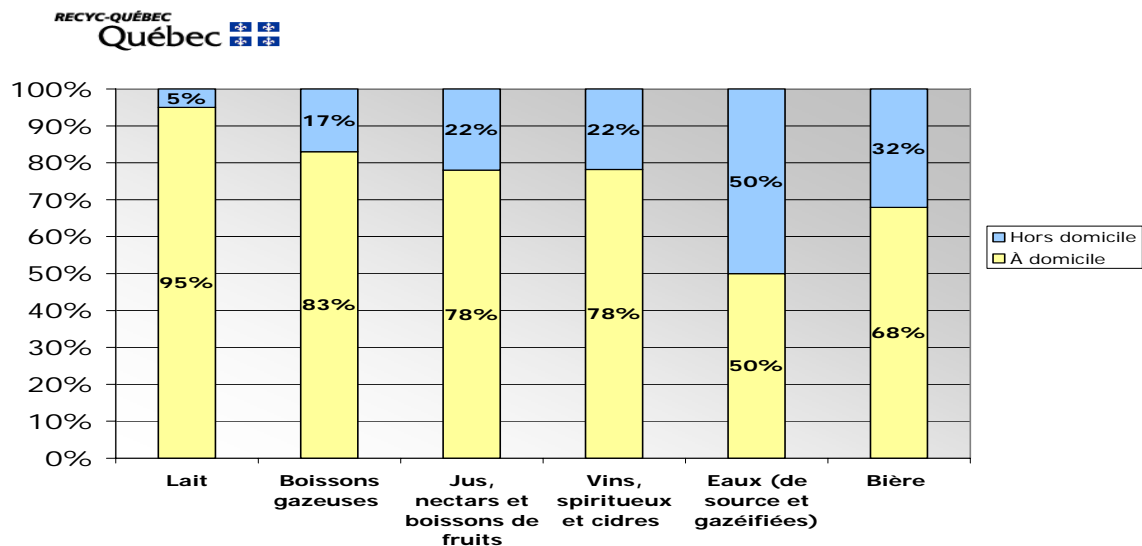
TONNAGE							
		Type d'emballages (tm)					
		Verre	Métal	Plastique	Carton et multi-matière		
PRODUITS CONSIGNÉS	Bière CRM	303 400				303 400	60%
	Bière CRU	22 300	2 800			25 100	5%
	Boissons gazeuses	3 500	11 800	13 800		29 100	6%
		329 200	14 600	13 800		357 600	
PRODUITS NON-CONSIGNÉS	Jus, nectars et boissons de fruits	3 700	5 500	13 600	6 700	29 500	6%
	Eaux (de source et gazéifiées)	16 600	100	16 900		33 600	7%
	Lait			4 300	6 200	10 500	2%
	Vins, spiritueux et cidres	74 200		600	200	75 000	15%
		94 500	5 600	35 400	13 100	148 600	
2 553,0		423 700	20 200	49 200	13 100	506 200	100%
		84%	4%	10%	3%		



De son côté, la consigne publique sur les CRU de bière et de boissons gazeuses s'applique à près de 55 000 tonnes de contenants mis en marché au Québec.

Le reste du tonnage, près de 150 000 tonnes (30 %), n'est pas consigné. Toutefois, en y regardant de plus près, l'influence du verre y est même constatée puisque le tonnage des contenants non consignés est constitué à près des 2/3 de cette matière (64 %). Près de 80 % de ce verre provient de la Société des alcools du Québec (SAQ). Finalement, le plastique, les cartons cirés et le métal accaparent respectivement 24 %, 9 % et 4 % du tonnage des contenants non consignés (voir tableau 6).

Les habitudes de consommation étant différentes en fonction des boissons, la figure 7 illustre la distribution des catégories de contenants de boissons par lieux de consommation, soit à domicile et hors domicile. Des lieux sont en effet privilégiés pour certaines boissons. Par exemple, il est estimé que la probabilité de consommer de la bière (et donc de générer une bouteille de verre ou une cannette d'aluminium vide) à l'extérieur du domicile est beaucoup plus élevée que dans le cas du lait (45 % au lieu de 5 %), où dans ce dernier cas, il en résultera la production d'un carton ou d'un contenant de plastique vide, dont il faudra ultérieurement assumer une saine gestion environnementale.

Figure 7 Consommation à domicile ou hors domicile : estimation des pourcentages de ventes pour chaque catégorie de boissons

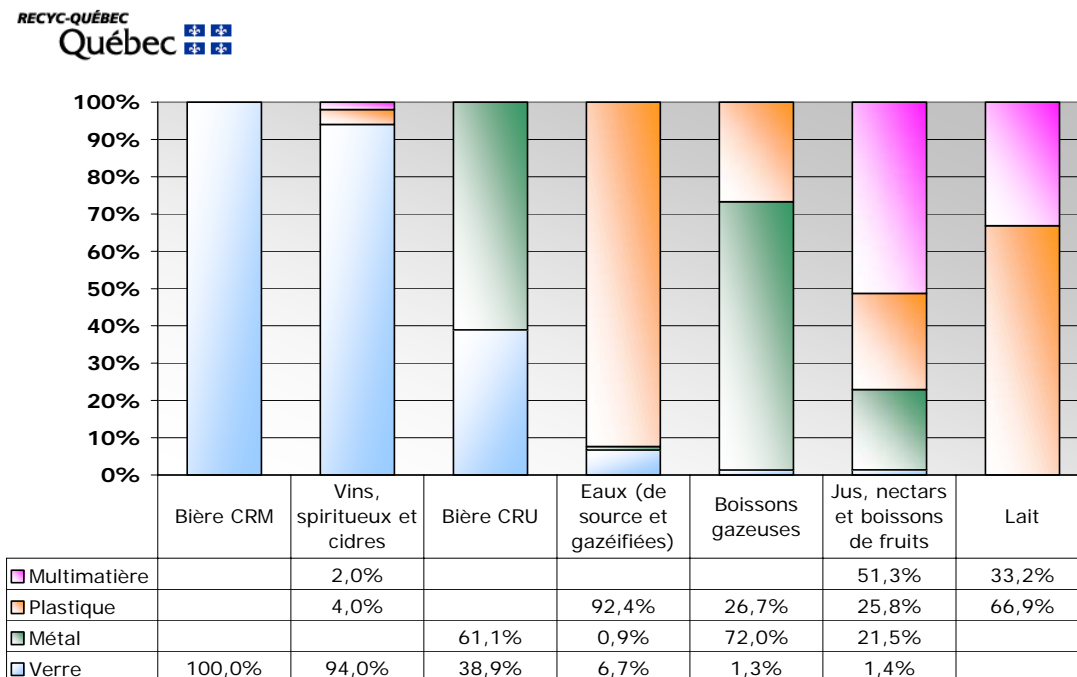


	 À DOMICILE	 HORS DOMICILE	TOTAL
Bière	1 068 700	502 900	1 571 600
Boissons gazeuses	952 000	195 000	1 147 000
Jus, nectars et boissons de fruits	566 300	160 300	726 600
Eaux (de source et gazéifiées)	389 700	385 300	775 000
Lait	330 000	17 300	347 300
Vins, spiritueux et cidres	135 700	37 800	173 500
	3 442 400	1 298 600	4 741 000
	73%	27%	

Distribution des contenants de boissons par type d'emballages

La figure 8 ci-dessous illustre en nombre de contenants, les types d'emballages utilisés (ou matières) pour les différentes catégories de boissons. Le verre est l'option de choix pour les CRM de bière (100 %) et les vins, spiritueux et les cidres (94 %). Le métal est le type majoritaire pour les CRU de boissons gazeuses (72 %) et CRU de bière (61 %).

Figure 8 Distribution des contenants de boissons au Québec en 2005, par type d'emballages

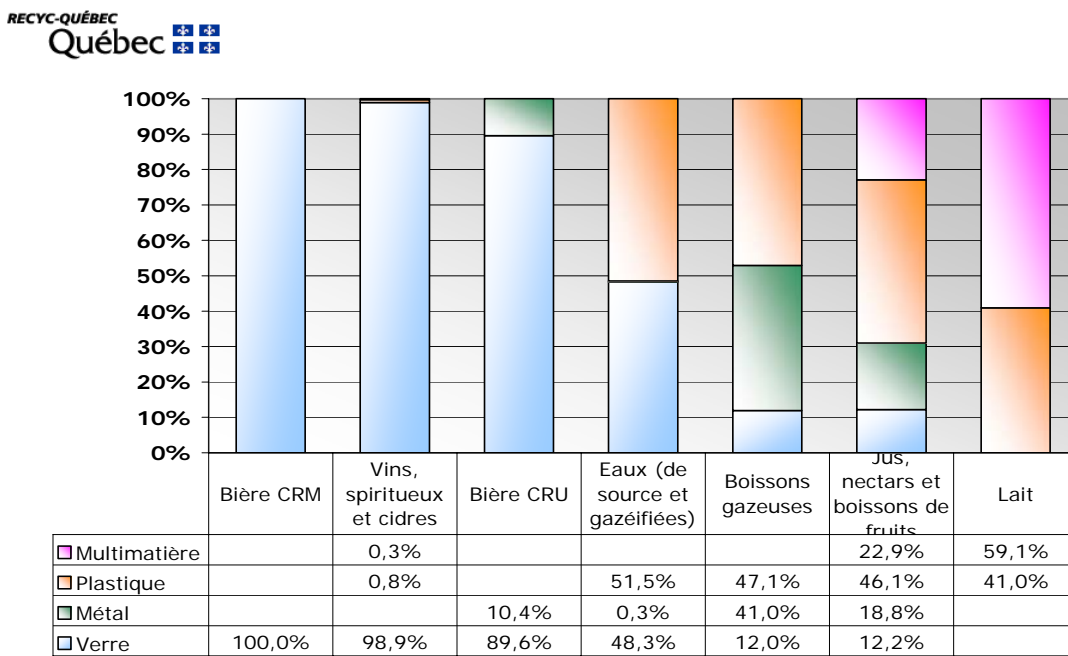


Note : il est possible, en raison des arrondissements (+/- 0,1%), que les totaux n'égalent pas exactement 100%

Pour sa part, le plastique est privilégié pour les eaux (92 %) ainsi que pour le lait qui utilisent les contenants de PEHD et les pellicules plastique (67 %). Finalement, les cartons cirés, incluant tous les types de contenants multicouches, sont les types d'emballages les plus employés pour les jus, nectars et boissons de fruits (51 %).

La figure 9 ci-dessous illustre, en fonction du tonnage, les types de matières utilisées pour les différentes catégories de boissons. Compte tenu du grand nombre de contenants de verre constaté précédemment, il n'est pas étonnant de voir que cette matière est aussi importante sur une base de tonnage pour les CRM de bière (100 %), pour les vins et spiritueux (99 %), pour les eaux gazéifiées (95 %, ensuite réduit à 49 % une fois combiné ce type de boissons aux contenants d'eaux de source avec le plastique qui fournit 50 % des emballages) et pour les CRU de bière (90 %). Le plastique est un peu moins présent pour les jus et boissons de fruits (46 %), pour les CRU de boissons gazeuses (47 %) et pour le lait (41 %). Pour sa part, le métal est significatif pour les boissons gazeuses (41 %) et pour certains types de jus (19 %), notamment les jus de légumes et de tomates. Enfin, 59 % du lait est formé de multimatière (cette catégorie inclut les cartons cirés), qui représentent également 23 % des jus et boissons de fruits.

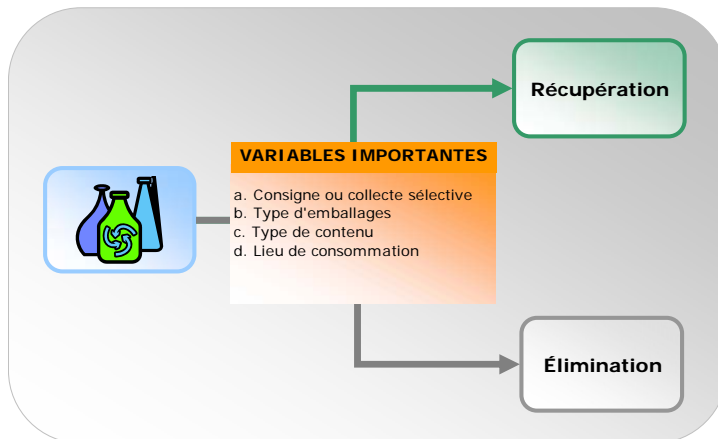
Figure 9 Distribution des contenants de boissons au Québec en 2005, par type d'emballages et en fonction du tonnage



Note : il est possible, en raison des arrondissements (+/- 0,1%), que les totaux n'égalent pas exactement 100%

Section 4 Récupération actuelle des contenants de boissons au Québec

Le type d'emballages (ex. verre ou plastique), de contenu (ex. bouteille de vin ou de thé glacé) et même le lieu de consommation (ex. à domicile ou au restaurant) sont des variables qui peuvent être déterminantes sur le devenir des contenants de boissons à la fin de leur vie utile, c'est-à-dire lorsqu'une fois vidés de leur contenu, ils deviennent des matières résiduelles.



Afin de déterminer le taux de récupération des matières résiduelles pour chaque catégorie de boissons, l'approche méthodologique suivante a été utilisée :

- répartition des contenants par type d'emballages (verre, métal, plastique, carton);
- calcul d'un taux de récupération global (ou pondéré) pour chaque type d'emballages et catégorie de boissons, qui tient compte de deux variables, soit par exemple le lieu de consommation (domicile ou hors domicile) et le taux de récupération propre à chacune de ces provenances, à partir des sources d'information suivantes :
 - contenants consignés: les données de récupération proviennent des rapports périodiques préparés pour RECYC-QUÉBEC. Les taux de récupération utilisés correspondent à la moyenne observée en 2005 pour chaque type d'emballages (ex. 71 % pour le métal, 73 % pour le plastique, etc.). Il y a toutefois une exception. Pour les CRM de bière, le taux de récupération de cette catégorie de contenants est de 98 %.
 - contenants non consignés⁸ : les données de récupération proviennent de l'étude *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2006-2007* réalisée par RECYC-QUÉBEC en collaboration avec Éco Entreprises Québec.
 - Exemple d'un taux de récupération pondéré : contenants de lait non-consignés, consommation à domicile
 - % *consommation* dans des contenants de plastique (CP) : 67%
 - % **récupération** des plastiques (RP) : 14%
 - % *consommation* dans des contenants multicouches (CM) : 33%
 - % **récupération** des multicouches (RM) : 50%
 - Taux de récupération pondéré = $(CP \times RP) + (CM \times RM)$
 $= (67\% \times 14,0\%) + (33\% \times 49,9\%)$
 $= 25,8\%$
- calcul des nombres et tonnages respectifs de contenants récupérés et éliminés pour chaque catégorie de boissons et pour chaque type de matières;
- compilation pour chaque catégorie de boissons des quantités récupérées et éliminées;
- compilation globale en nombre et en tonnes des quantités récupérées et éliminées pour l'ensemble des contenants consignés et non consignés.

Globalement, les taux de récupération pondérés associés à chaque catégorie de contenants de boissons en fonction des différents types d'emballages et de leur nombre sont fournis dans le tableau 7 suivant. Le taux de récupération des contenants consignés à remplissage multiple est de 98 % alors que celui des contenants consignés à remplissage unique est de 72 %. Ce taux est de 47 % pour les contenants non-consignés, mais il faut noter que dans ce dernier cas, le taux de récupération ne vaut que pour la consommation à domicile. Ce taux a donc été obtenu à partir des résultats de l'étude de caractérisation.

RECYC-QUÉBEC estime que les données dont elle dispose actuellement ne lui permettent pas d'estimer le taux de récupération des boissons non-consignées consommées hors-domicile avec suffisamment de précision. Ce gisement est estimé à près de 600 millions de contenants, soit environ 13% des 4,74 milliards de contenants consommés au total en 2005.

Des initiatives sont présentement en cours pour établir plus précisément quel est l'état de la récupération dans ce segment de consommation en forte croissance. Les résultats permettront de tracer un portrait plus global de la gestion environnementale post-consommation de l'ensemble des contenants de boissons.

Tableau 7 Taux de récupération pondéré pour l'ensemble des catégories de boissons et des types d'emballages, en fonction du nombre

TAUX DE RÉCUPÉRATION					
Consommation totale		Type d'emballages			
		Verre	Métal	Plastique	Carton et multi-couches
PRODUITS CONSIGNÉS	Bière CRM	98,0%			
	Bière CRU	82,3%	73,2%		
	Boissons gazeuses	45,7%	70,5%	72,8%	

Consommation à domicile seulement		Type d'emballages			
		Verre	Métal	Plastique	Carton et multi-couches
PRODUITS NON-CONSIGNÉS *	Jus, nectars et boissons de fruits	69,0%	21,8%	57,0%	51,3%
	Eaux (de source et gazeifiées)	69,0%	21,8%	57,0%	
	Lait			14,0%	49,9%
	Vins, spiritueux et cidres	75,2%		57,0%	51,3%

Taux de récupération pondéré par matière	94,2%	64,7%	52,2%	51,0%	71,6%
--	-------	-------	-------	-------	-------

Taux de récupération pondéré par catégorie de boisson	98%	77%	71%	72%
---	-----	-----	-----	-----

Taux de récupération pondéré par catégorie de boisson	45%	57%	26%	74%	47%
---	-----	-----	-----	-----	-----

Le tableau 8 à la page suivante compare la mise en valeur et l'élimination des contenants de boissons au Québec en 2005 sur la base du nombre d'unités. Les faits saillants sont les suivants :

- 98 % des contenants consignés à remplissage multiple sont récupérés;
- 72 % des contenants consignés à remplissage unique sont récupérés (1,00 MM sur 1,40 MM), tandis que 47 % des contenants de boissons non consignées (consommées à domicile) sont récupérés (0,67 MM sur 1,43 MM);
- au total, 72 % (3 MM) des contenants de boissons sont récupérés au Québec, par rapport à 28 % (1,2 MM) de contenants éliminés pour le gisement considéré, ce qui exclut les contenants de boissons non-consignées consommées hors-domicile.

Tableau 8 : Mise en valeur et élimination des contenants de boissons au Québec en 2005 en fonction du nombre (excluant les contenants non consignés consommés hors domicile)

RÉCUPÉRATION en NOMBRES							
		Type d'emballages (milliers d'unités)					
		Verre	Métal	Plastique	Carton et multi-couches		
PRODUITS CONSIGNÉS	Bière CRM	1 304 000	-	-	-	1 304 000	98%
	Bière CRU	77 300	107 700	-	-	185 000	77%
	Boissons gazeuses	7 000	581 900	223 000	-	811 900	71%
		1 388 300	689 600	223 000		2 300 900	
		96%	71%	73%		84,6%	
PRODUITS NON-CONSIGNÉS (consommés à domicile)	Jus, nectars et boissons de fruits	4 600	29 700	39 500	181 700	255 500	45%
	Eaux (de source et gazéifiées)	18 000	800	205 300	-	224 100	57%
	Lait	-	-	30 900	54 600	85 500	26%
	Vins, spiritueux et cidres	96 200	-	3 100	1 400	100 700	74%
		118 800	30 500	278 800	237 700	665 800	
		74%	22%	43%	51%	46,8%	
ÉLIMINATION en NOMBRES							
		Type d'emballages (milliers d'unités)					
		Verre	Métal	Plastique	Carton et multi-couches		
PRODUITS CONSIGNÉS	Bière CRM	26 600	-	-	-	26 600	
	Bière CRU	16 600	39 400	-	-	56 000	
	Boissons gazeuses	8 400	243 500	83 200	-	335 100	
		51 600	282 900	83 200		417 700	
		4%	29%	27%			
PRODUITS NON-CONSIGNÉS (consommés à domicile)	Jus, nectars et boissons de fruits	2 000	106 500	29 800	172 500	310 800	
	Eaux (de source et gazéifiées)	8 100	2 800	154 800	-	165 700	
	Lait	-	-	189 700	54 800	244 500	
	Vins, spiritueux et cidres	31 700	-	2 300	1 300	35 300	
		41 800	109 300	376 600	228 600	756 300	
		26%	78%	57%	49%		
TOTAL CONTENANTS DE BOISSONS en NOMBRES							
note : exclusion = contenants non consignés consommés hors domicile (12%)		Type d'emballages (milliers d'unités)					
		Verre	Métal	Plastique	Carton et multi-couches		
TOTAL MIS EN VALEUR		1 507 100	720 100	501 800	237 700	2 966 700	72%
TOTAL ÉLIMINÉ		93 400	392 200	459 800	228 600	1 174 000	28%
TOTAL GÉNÉRÉ		1 600 500	1 112 300	961 600	466 300	4 140 700	
Taux de récupération global par matière		94%	65%	52%	51%		

contenants non-consignés exclus des calculs (consommation hors-domicile)	64 500	23 900	486 800	25 200	600 400
--	--------	--------	---------	--------	---------

Tableau 9 :

Mise en valeur et élimination des contenants de boissons au Québec en 2005 en fonction du tonnage (excluant les contenants non consignés consommés hors domicile)

RÉCUPÉRATION en TONNAGE							
		Type d'emballages (tm)					
		Verre	Métal	Plastique	Carton et multicouches		
PRODUITS CONSIGNÉS	Bière CRM	297 300				297 300	
	Bière CRU	18 400	2 000			20 400	
	Boissons gazeuses	1 600	8 300	10 100		20 000	
		317 300	10 300	10 100		337 700	
		96%	71%	73%		94%	
PRODUITS NON-CONSIGNÉS (consommés à domicile)	Jus, nectars et boissons de fruits	1 700	1 000	2 900	3 300	8 900	
	Eaux (de source et gazéifiées)	5 700	-	4 800	-	10 500	
	Lait	-	-	600	2 900	3 500	
	Vins, spiritueux et cidres	43 800	-	300	100	44 200	
		51 200	1 000	8 600	6 300	67 100	
		74%	20%	48%	50%	64%	
ÉLIMINATION en TONNAGE							
		Type d'emballages (tm)					
		Verre	Métal	Plastique	Carton et multicouches		
PRODUITS CONSIGNÉS	Bière CRM	6 100	-	-		6 100	
	Bière CRU	3 900	800	-		4 700	
	Boissons gazeuses	1 900	3 500	3 700		9 100	
		11 900	4 300	3 700		19 900	
		4%	29%	27%		36%	
PRODUITS NON-CONSIGNÉS (consommés à domicile)	Jus, nectars et boissons de fruits	700	3 800	2 100	3 100	9 700	
	Eaux (de source et gazéifiées)	2 600	100	3 700	-	6 400	
	Lait	-	-	3 500	3 000	6 500	
	Vins, spiritueux et cidres	14 400	-	200	100	14 700	
		17 700	3 900	9 500	6 200	37 300	
		26%	80%	52%	50%	36%	
TOTAL CONTENANTS DE BOISSONS TONNAGE							
note : exclusion = contenants non consignés consommés hors domicile (12%)		Type d'emballages (tm)					
		Verre	Métal	Plastique	Carton et multicouches		
TOTAL MIS EN VALEUR		368 500	11 300	18 700	6 300	404 800	88%
TOTAL ÉLIMINÉ		29 600	8 200	13 200	6 200	57 200	12%
TOTAL GÉNÉRÉ		398 100	19 500	31 900	12 500	462 000	
Taux de récupération global par matière		93%	58%	59%	50%		
contenants non-consignés exclus des calculs (consommation hors-domicile)		25 600	700	17 300	600	44 200	

Le tableau 9 ci-dessus compare aussi la récupération et l'élimination des contenants de boissons au Québec en 2005 mais, cette fois-ci, exprimés en tonnes. Les faits saillants sont les suivants :

- 98 % des contenants consignés à remplissage multiple sont récupérés (297 kt sur 303 kt);
- près des trois-quarts des contenants consignés à remplissage unique sont récupérés (41 kt sur 55 kt). Par ailleurs, le taux de récupération moyen des contenants non consignés est estimé à 64 % (67 kt sur 104 kt). Ce taux ne tient pas compte des produits consommés hors domicile;
- au total, 88 % (405 kt) des contenants de boissons sont récupérés au Québec, par rapport à 12 % (57 kt) des contenants éliminés pour le gisement considéré, ce qui exclut les contenants de boissons non-consignés consommées hors-domicile.

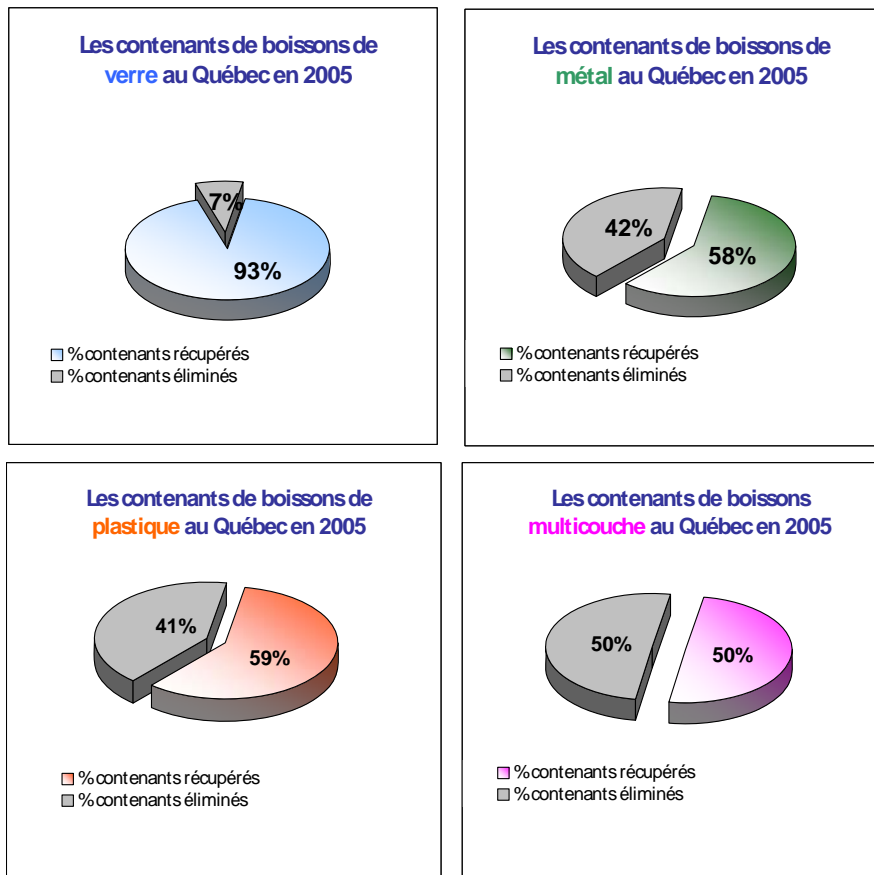
Les taux de récupération globaux sont plus élevés exprimés en tonnes (tableau 9) qu'en nombre de contenants. Ceci s'explique par le fait que les contenants de bière, vins, spiritueux et cidres sont davantage récupérés et qu'ils sont faits de verre, un emballage plus lourd.

Le taux de récupération exprimé en tonnes des contenants de verre est globalement estimé à 93 %, comparativement à 59 % pour les contenants de plastique, à 58% pour les contenants de métal (surtout en aluminium) et à 50 % pour ceux en carton et multicouches. Comme précédemment, la bonne performance du verre s'explique par le taux de récupération de 98 % obtenu par les CRM de bière.

De même, les taux de récupération des contenants de carton et multicouches sont quelque peu inférieurs aux autres types de contenants, puisque ce sont les seuls à ne faire l'objet d'aucune consigne.

La figure 10 présente les taux de récupération globaux par matière, exprimés en pourcentage du tonnage total de contenants récupérés.

Figure 10 Taux de récupération des contenants de boissons au Québec en 2005, par type d'emballages et en fonction du tonnage total mis en marché (%)



Note : Les produits consommés hors domicile dans des contenants non consignés (45 Kt) ne sont pas considérés dans le calcul des pourcentages (%) de récupération et d'élimination.

Section 5 Principaux systèmes de récupération des contenants de boissons en place au Québec

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* comporte des objectifs déterminés de mise en valeur des contenants de boissons, selon le secteur d'activités et le type de matières. Les objectifs qui concernent précisément les boissons sont les suivants :

Contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses : **80 %**

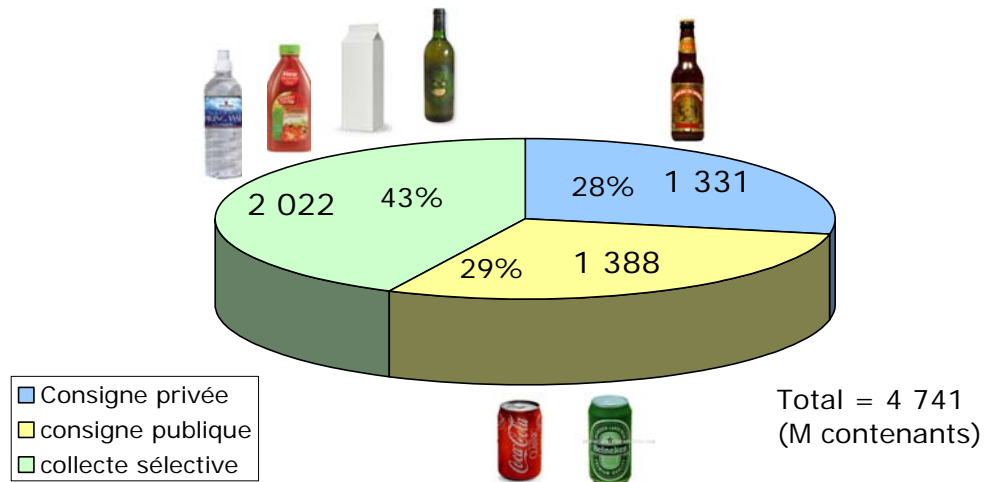
Contenants de boissons en verre, métal, plastique, ou papier et carton : **60 %**

Ce document a déjà permis d'identifier les performances de récupération en fonction des catégories de boissons et des types de matières. Cette performance est examinée ici dans la perspective de l'atteinte des objectifs de la *Politique*.

Trois systèmes complémentaires de récupération des contenants de boissons prédominent au Québec actuellement, soit :

- le système de récupération des contenants à remplissage multiple (CRM) de bière, qui est administré en totalité par l'industrie brassicole;
- le système de récupération des contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses, qui est géré par une consigne publique, s'appliquant à tous les contenants portant la mention « CONSIGNÉE QUÉBEC ». Ce système est administré par RECYC-QUÉBEC ainsi que par l'entreprise Boissons Gazeuses Environnement (BGE);
- le système de récupération des contenants de lait, de jus, nectars et boissons de fruits, d'eaux de source et gazéifiées et de vins, spiritueux et cidres, par le biais de la collecte sélective municipale étendue à l'ensemble du Québec.

Figure 11 : Répartition des systèmes de récupération en place au Québec en 2005 par catégorie de contenants de boissons



La figure 11 ci-dessus illustre les systèmes de récupération privilégiés au Québec en 2005 pour chaque catégorie de boissons. Globalement, 60 % des contenants de boissons consommées sur le territoire québécois sont gérés par une consigne privée (bière CRM, 1 331 M contenants, 28 % du total) ou publique (bière CRU, boissons gazeuses CRU, 1 388 M contenants, 29 % du total), tandis que 43 % des contenants sont principalement gérés par le système de collecte sélective municipale (jus, eaux, lait, vin, 2 022 M contenants).

A. Modalités de fonctionnement des systèmes de récupération des contenants de boissons en 2005

Tableau 10 : Consigne privée sur les contenants de bière à remplissage multiple (CRM)

Consigne privée	# contenants vendus	# contenants récupérés	% récupération
Type de contenants	(millions)	(millions)	2005
Bière à remplissage multiple	1 331	1 304	98,0 %

Tel que décrit dans le tableau 10, la consigne privée s'applique essentiellement à 1,33 MM de contenants à remplissage multiple (CRM) de bière. En effet, les compagnies brassicoles ont établi, bien avant l'actuel système public de consignation, un système privé de dépôt pour s'assurer que les consommateurs rapportent leurs contenants intacts. Ces derniers sont lavés, stérilisés et réemployés, en moyenne de 16 à 18 fois. Ces contenants sont les typiques bouteilles brunes de bière. Le système de récupération des CRM de bière est donc indépendant et il est administré en totalité par les brasseurs. Ainsi, le montant remboursé aux consommateurs n'est pas une consigne publique, mais un dépôt privé. Ce système de récupération des CRM de bière comporte un taux de récupération de 98 %.

Tableau 11 : Consigne publique sur les contenants de bière et de boissons gazeuses à remplissage unique (CRU)

Consigne publique	# contenants vendus	# contenants récupérés	% récupération
Type de contenants	(millions)	(millions)	2005
Bière à remplissage unique	241	185	76,7%
Boissons gazeuses à remplissage unique	1 147	812	70,8%
TOTAL	1 388	997	71,8 %

De son côté, la consigne publique (tableau 11) vise les 1,40 MM de contenants portant la mention «CONSIGNÉE QUÉBEC». La consigne publique a été établie en 1984 pour :

1. favoriser l'utilisation des contenants réutilisables; et
2. lutter contre les déchets sauvages que représentaient les contenants jetés dans la nature (parcs, lacs, rivières, bois, rues, etc.).

Ces contenants sont les canettes d'aluminium, les bouteilles de plastique ou de verre de boissons gazeuses et de bière clairement identifiés par la mention «CONSIGNÉE QUÉBEC» accompagnés d'un montant d'argent par contenant :

- 5 ¢ pour tous les CRU de boissons gazeuses;
- 5 ¢ pour les CRU de bière en aluminium de 450 ml et moins;
- 10 ¢ pour les CRU de bière en verre de 450 ml et moins; et
- 20 ¢ pour les CRU de bière en aluminium ou en verre de plus de 450 ml.

Le consommateur paie ces montants à l'achat de ces contenants (portant la mention « CONSIGNÉE QUÉBEC ») et, au retour de ceux-ci chez le détaillant, l'argent lui est remis intégralement. Ajoutons que la consigne publique fait l'objet d'un partenariat public-privé puisque la consigne sur les CRU de bière est administrée par RECYC-QUÉBEC, alors que celle sur les CRU de boissons gazeuses est administrée par Boissons Gazeuses Environnement (BGE), un organisme réunissant les producteurs de boissons gazeuses.

De façon générale, la consigne est un incitatif économique non-fiscal qui encourage le consommateur à adopter des pratiques environnementales.

L'un des traits spécifiques contribuant à l'efficacité de la consigne québécoise est la synergie qui existe entre deux réseaux :

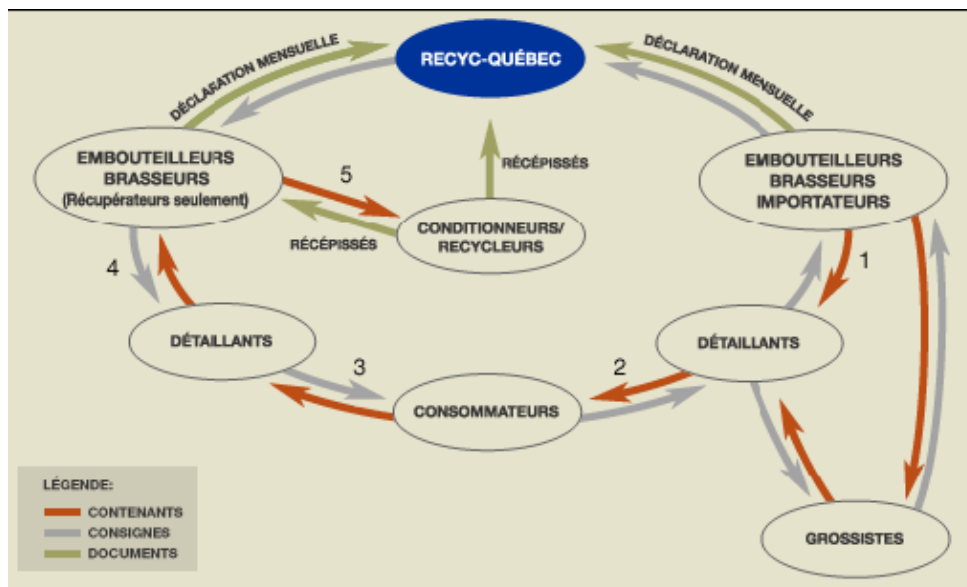
- a. un réseau unique au Canada de détaillants/dépanneurs, qui vendent de la bière et des boissons gazeuses, présents dans toutes les régions du Québec
- b. le réseau de distribution de contenants à remplissage multiple de bière

Le fonctionnement du système québécois de consignation, en prenant l'exemple du parcours d'un 5 ¢, est présenté ici :

- En achetant une bouteille de 2 litres de boisson gazeuse, le consommateur laisse au dépanneur du coin 5 ¢ en consigne.
- Deux jours plus tard, ce consommateur décide de vendre sa bouteille, mais cette fois en allant chez un autre dépanneur.
 - Si celui-ci ne vend pas dans son établissement la marque de boisson qui est rapportée, mais offre d'autres produits embouteillés portant la mention «CONSIGNÉE QUÉBEC», il est tenu de reprendre le contenant vide et de rembourser le montant de la consigne (5 ¢). Le deuxième dépanneur a repris la bouteille de 2 litres de boisson gazeuse et a remis le 5 ¢.
- Régulièrement, le producteur rend visite aux deux dépanneurs. Chez l'un, il encaissera le 5 ¢ laissé à l'achat, alors que chez l'autre, il gardera la bouteille retournée en prenant soin de rembourser au tenancier le 5 ¢ remis au consommateur, en plus d'ajouter 2 ¢ pour le remercier de sa collaboration.
- Le producteur envoie les bouteilles récupérées chez le conditionneur/recycleur et remet à BGE le 5 ¢ laissé en consigne au moment de l'achat. Le rôle du conditionneur/recycleur est d'émettre un reçu prouvant que la bouteille, après le retour, est arrivée à bon port.
- BGE prend le 5 ¢ laissé au premier dépanneur par le consommateur et rembourse au producteur le 2 ¢ remis au deuxième dépanneur lors de la collecte.
- RECYC-QUÉBEC remplit la tâche de BGE lorsqu'il s'agit des CRU de bière, à l'exemple de la figure 12 ci-dessous.

La figure 12 résume le parcours des contenants et des consignes en argent pour tous les intervenants du système.

Figure 12 : Consigne : parcours des contenants et des consignes en fonction des intervenants



Évolution de la consigne au Québec

Au Québec, la consigne existe depuis plusieurs décennies sur les contenants à remplissage multiple «CRM» de bière et de boissons gazeuses. La consigne sur les contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses fut mise en place en 1984 par une loi et par une entente avec les brasseurs et les embouteilleurs de boissons gazeuses. Les détaillants en alimentation ont joint l'entente en 1985.

De 1984 à 1990, la gestion du système fut assurée par le Fonds québécois de récupération, organisme sans but lucratif. En 1990, le gouvernement a créé RECYC-QUÉBEC et lui a confié, entre autres, la responsabilité d'administrer les systèmes publics de consignation. Le taux de récupération se situait à environ 60 % en 1990. En 1994, le taux atteignait 72 % et continuait à augmenter. En 1998, il dépassait 76 %, générant un déficit annuel d'environ 5 M \$ à RECYC-QUÉBEC.

En 1998, le Gouvernement du Québec publiait son plan d'action sur la gestion des matières résiduelles qui devint, en 2000, la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. L'une des actions préconisées se lisait : « obligation de l'industrie de la bière et des boissons gazeuses de financer le système de récupération par consignation de leurs contenants à remplissage unique ». C'est ce qui prévaut au Québec depuis 1999 suite à la signature d'ententes à cet effet avec l'industrie.

En plus du Québec, 8 autres provinces et le Yukon l'utilisent au Canada, en tout ou en partie, pour les contenants à remplissage unique. Les Territoires du Nord-Ouest ont également introduit une consigne sur tous leurs contenants de boissons, à l'exception du lait, en novembre 2005. Aux États-Unis, 11 états l'exigent pour les contenants, alors que plus de 20 pays d'Europe ont des consignes sur les contenants et sur d'autres produits.

Tableau 12 : Collecte sélective sur les contenants de jus, nectars et boissons de fruits, d'eau, de lait, de vins, spiritueux et cidres

Collecte sélective (consommation à domicile seulement)	# contenants vendus	# contenants récupérés	% récupération
Type de contenants	(millions)	(millions)	2005
Vins, spiritueux et cidres	136	101	74%
Eaux de source et gazeifiées	390	224	57%
Jus, nectars et boissons de fruits	566	255	45%
Lait	330	85	26%
TOTAL	1 422	665	47%

Note : consommation totale = 1 422 M contenants (domicile⁹) + 0,600 M (hors domicile = 2 022 M contenants)

Tel qu'illustré dans le tableau 12 ci-dessus, la collecte sélective est le système de récupération utilisé pour 1,42 MM de contenants de boissons alcooliques de la SAQ, d'eaux de source et gazeifiées, de jus, nectars et boissons et fruits et de contenants de lait générés suite à une consommation à domicile.

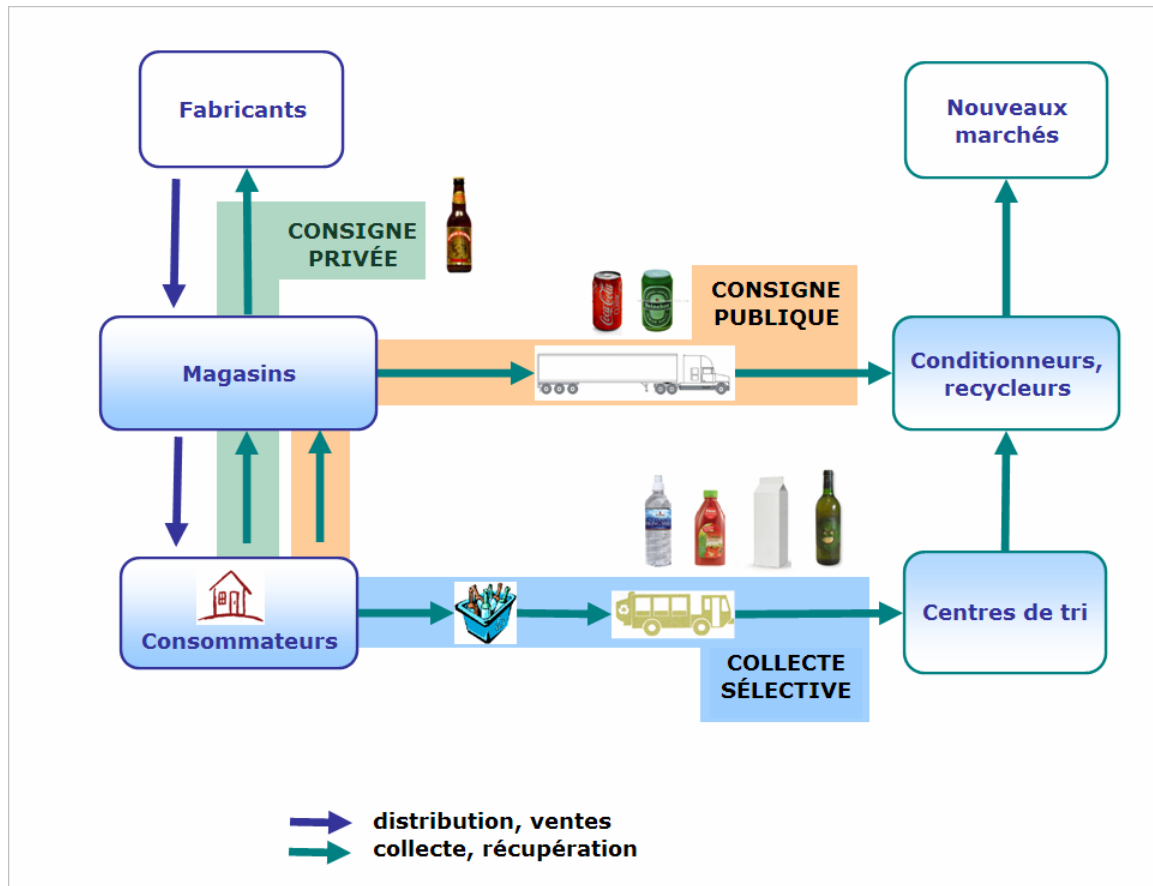
Ce système met d'abord à contribution les citoyens qui, généralement sur une base volontaire, participent à son fonctionnement. Elle nécessite aussi l'implication des municipalités qui en assurent la gestion tout en mettant sur pied des programmes de sensibilisation de la population. Depuis 2005, les entreprises québécoises qui mettent en marché des emballages des imprimés et des contenants sont tenues de contribuer à défrayer les coûts de ce système, en compensant financièrement les municipalités jusqu'à 50 % des coûts nets de la collecte sélective.

La collecte sélective s'opère de porte en porte à l'aide des bacs de différentes grandeurs, ou par apport volontaire à des sites de dépôts fixes (ex. les cloches). La collecte de porte en porte s'effectue parallèlement au ramassage des ordures ménagères. Elle touche un large éventail de matières recyclables. Le citoyen doit placer ses imprimés, contenants et emballages tels les papiers et les cartons, les contenants de verre, de plastique, de même que les métaux, dans un bac de récupération qu'il dépose en bordure de rue. Un bac ou un conteneur en commun est utilisé dans le cas des édifices à plusieurs logements.

Les matières recueillies sont dirigées vers 36 centres de tri situés sur tout le territoire québécois. Elles sont triées et conditionnées selon les besoins de l'industrie, pour ensuite être recyclées en produits de consommation de toutes sortes.

Ce système n'impose aucun coût particulier au consommateur lors de l'achat d'un produit. Jusqu'en 2005, son financement était assuré par les municipalités qui supportaient seul le coût de la collecte et les infrastructures nécessaires au triage et au conditionnement. Tel qu'indiqué plus haut, une partie de ces coûts sont maintenant compensés par l'industrie qui refille vraisemblablement la facture aux consommateurs. L'autre partie des coûts sont finalement assumés par l'ensemble des citoyens sur leurs comptes de taxes municipales, à même la taxe foncière ou une taxe de service, et ce, indépendamment des efforts individuels de participation à la collecte.

Figure 13 : Systèmes de récupération en place au Québec en 2005 pour les contenants de boissons : fonctionnement simplifié



La figure 13 ci-haut illustre les trois parcours de récupération des contenants de boisson mis en marché au Québec. Rappelons que seule la consigne privée pour les CRM de bière donne lieu au réemploi. Tant la consigne publique que la collecte sélective visent à réintroduire les matières récupérées dans de nouveaux cycles de production, c'est-à-dire vers leur recyclage.

Notez aussi que c'est le consommateur qui veille au tri des contenants dans le cas des produits consignés, tandis que dans le cas de la collecte sélective, ce sont les centres de tri (36 au Québec en 2006) qui s'en chargent, préalablement à leur traitement ultérieur chez les conditionneurs et les recycleurs.

Évolution de la collecte sélective au Québec

Le développement de la collecte sélective au Québec a essentiellement débuté avec la *Politique québécoise de gestion intégrée des déchets* de 1989 qui misait sur une approche volontaire des intervenants pour atteindre un objectif de réduction de 50 % des déchets envoyés à l'élimination. Dans la foulée de cette *Politique*, a été créée en 1989 Collecte sélective Québec (CSQ), dont le mandat était de soutenir financièrement l'implantation de la collecte sélective municipale à partir de contributions volontaires versées par les entreprises mettant en marché des biens de courte vie. Bien qu'à peine le tiers des entreprises ciblées aient versé des contributions et que ce nombre ait rapidement diminué, Collecte sélective Québec a versé plus de 26 M \$ à 950 municipalités pour défrayer une partie (20 %) des coûts d'immobilisation et soutenir des campagnes de sensibilisation à l'échelle locale.

Tableau 13 : Évolution de la collecte sélective municipale au Québec de 1992 à 2005

	1992	2005	Notes
% de la population québécoise desservie	34 %	97 %	185 % d'augmentation en 13 ans
# municipalités desservies par la collecte sélective municipale	260	> 1 000	Presque quatre fois plus
Population desservie par la collecte sélective municipale	2,6 M	7,4 M	Près du triple de la population desservie
Financement de la collecte	Volontaire	Jusqu'à concurrence de 50 % des coûts nets compensés par l'industrie	Partage de responsabilités entre les producteurs et les municipalités
Quantités de matières résiduelles récupérées (n'excluant pas les rejets)	132 000 tm	506 000 tm	Près du quadruple récupéré durant cette période
Taux de récupération moyen des contenants de boissons consommés à domicile	< 12 %	47 % 2006	

Le tableau 13 ci-haut résume quelques points de comparaison attestant de l'évolution de la collecte sélective municipale depuis 13 ans. De 1992 à 2005, les quantités de matières récupérées par les services municipaux de collecte sélective ont presque quadruplé, passant de 132 000 tonnes à 506 000 tonnes¹⁰. Il s'agit d'une croissance moyenne de près de 11 % par année.

Au cours de cette période, plusieurs municipalités ont amélioré la qualité de leurs services en passant de « l'apport volontaire » à la collecte de « porte en porte » (augmentation de 40 % entre 1996 et 1998). C'est aujourd'hui 97 % de la population québécoise qui est desservie par un système municipal de collecte sélective, en majorité constitué de services de collecte de « porte en porte » prévus dans les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), et ce, même s'il n'existe au Québec aucune obligation légale pour les municipalités de faire de la collecte sélective.

Afin de donner une nouvelle impulsion à la collecte sélective, le gouvernement du Québec a modifié en décembre 2002, la Loi *sur la qualité de l'environnement* (L.Q.E.) pour introduire un régime de versement d'indemnités compensatoires aux municipalités et contribuer au financement, au développement et à l'optimisation des systèmes municipaux de récupération et de valorisation des matières résiduelles. Pour mettre en application ce nouveau régime de compensation, le gouvernement du Québec a adopté et publié en novembre 2004, le *Règlement relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* (ci-après appelé le « Règlement pour la collecte sélective »). Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} mars 2005.

Les municipalités, par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les entreprises concernées par l'entremise d'organismes de financement agréés (OFA), ainsi que la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) sont les principaux intervenants. Le régime de compensation repose sur la conclusion d'ententes entre les regroupements municipaux et les OFA que sont Recyclemédiast et Éco Entreprises Québec.

B. Consigne publique et collecte sélective

Cette section présente des éléments distinctifs caractérisant les deux systèmes de récupération que sont la consigne publique et la collecte sélective, quant à certaines données de base, au respect de certains principes environnementaux, à des données financières clés ainsi qu'aux impacts des systèmes sur les principaux intervenants dans le circuit de la récupération et mise en valeur des matières résiduelles.

Le tableau 14 résume et compare quelques données de base des systèmes de consigne et de collecte sélective pour les contenants de boissons.

Tableau 14 : Données de base 2005 – consigne publique et collecte sélective

Données de base		
	Consigne publique	Collecte sélective
Contenants ciblés	<ul style="list-style-type: none"> • Bière à remplissage unique (CRU) • Boissons gazeuses à remplissage unique (CRU) 	<ul style="list-style-type: none"> • Jus de fruits et de légumes, nectars et boissons de fruits • Eaux de source et gazéifiées • Lait • Vins, spiritueux et cidres
Quantités générées (# unités)	<ul style="list-style-type: none"> • 241 M CRU de bière • 1 147 M CRU de boissons gazeuses 	<ul style="list-style-type: none"> • 727 M contenants de jus, nectars et boissons de fruits • 775 M contenants d'eaux • 347 M contenants de lait • 173 M contenants de vins, spiritueux et cidres
Objectif de récupération visé par la Politique québécoise	<ul style="list-style-type: none"> • 80 % 	<ul style="list-style-type: none"> • 60 %
Quantités récupérées (taux de récupération en %)	<ul style="list-style-type: none"> • 185 M (77 %) CRU de bière • 812 M (71 %) CRU de boissons gazeuses • 997 M (72 %) contenants récupérés au total 	<ul style="list-style-type: none"> • 255 M (45 %) des contenants de jus, nectars et boissons de fruits consommés à domicile • 224 M (57 %) des contenants d'eaux consommés à domicile • 85 M (26 %) des contenants de lait consommés à domicile • 101M (74 %) des contenants de vins, spiritueux et cidres consommés à domicile • 665 M (47 %) des contenants récupérés au total (note : exclusion des contenants non consignés consommés hors domicile)

<u>Tonnage</u> global récupéré (taux de récupération en %)	<ul style="list-style-type: none"> • 20 000 tm (78 %) pour le verre • 10 400 tm (71 %) pour le métal • 10 000 tm (73 %) pour le plastique • 40 400 tm (75 %) récupérées au total 	<ul style="list-style-type: none"> • 51 200 tm (74 %) pour le verre • 1 000 tm (20 %) pour le métal • 8 600 tm (48 %) pour le plastique • 6 300 tm (50 %) pour les cartons et multicouches • 67 100 tm (64 %) récupérées au total <p>Note : (exclusion des contenants non consignés consommés hors domicile)</p>
% d'atteinte des objectifs de la <i>Politique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 97 % pour le verre • 89 % pour le métal • 91 % pour le plastique 	• n.d. (les taux de récupération des contenants consommés hors-domicile ne sont pas précisés)

Il y apparaît notamment que pour atteindre les objectifs de récupération de la *Politique*, 113 M de contenants consignés supplémentaires (ou à peine 3 000 tm) devaient être ajoutés à la récupération en 2005. Le cas des contenants non consignés est moins clair. Les contenants de boissons visant une consommation à domicile présente un taux de récupération de 64 %, toutes matières confondues. Par contre, le taux de récupération des contenants destinés à une consommation hors domicile n'est pas connu, mais est vraisemblablement loin de l'objectif de 60 %. RECYC-QUÉBEC compte remédier sous peu au manque de données quantitatives reliées à la consommation hors domicile afin d'obtenir un portrait plus complet, couvrant l'ensemble des contenants de boissons au Québec.

La hiérarchie environnementale de 3 RV-E, qui privilégie dans l'ordre, la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles comme alternatives à l'élimination des matières résiduelles, est un principe de la *Politique* qui peut être invoqué pour examiner la consigne et la collecte sélective. Le tableau 15 résume quelques points distinctifs à cet égard, tout comme à l'égard d'autres principes environnementaux comme la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) et le principe du pollueur-payeur.

Tableau 15 : Respect des principes environnementaux – consigne publique et collecte sélective

Respect des principes environnementaux		
	Consigne publique	Collecte sélective
Principe des 3 RV-E	<p>Application plus remarquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>réemploi</u> - clauses de protection pour les contenants à remplissage multiples (ex. quotas de ventes en CRU) • <u>réduction</u> – diminution observée du poids unitaire des contenants consignés • Plus grande probabilité d'atteindre l'objectif de la <i>Politique</i> d'ici 2008 (à 3 000 tm seulement de l'objectif) 	<p>La grille tarifaire du Règlement pour la collecte sélective reconnaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>réduction</u> : un tarif est appliqué au poids et au nombre des contenants • <u>recyclage</u> : récompense la mise en marché des matières présentant un taux de recyclabilité élevé • Effort à accentuer pour atteindre l'objectif de la <i>Politique</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • Clauses assurant un niveau de recyclabilité élevé des contenants consignés 	
Responsabilité élargie des producteurs (RÉP)	<ul style="list-style-type: none"> • Les industries de la bière et des boissons gazeuses soutiennent leurs obligations de récupération (des pénalités s'appliquent si défaut) et le financement de tout déficit est assumé par les producteurs, brasseurs et embouteilleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 1990 et 2004, des contributions volontaires d'une valeur de plus de 26 M\$ des entreprises, versées à Collecte Sélective Québec, ont favorisé l'implantation de la collecte de porte en porte des matières recyclables. • Depuis 2005, les entreprises qui mettent en marché des contenants de boissons sont responsables du financement jusqu'à concurrence de 50 % des coûts nets des programmes municipaux
Application du principe du pollueur-payeur	<ul style="list-style-type: none"> • Application intégrale de ce principe; les consommateurs qui ne retournent pas les contenants pour lesquels ils ont payé une consigne de 5¢ à 20¢ financent en partie ce système 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune mesure incitative du type « jeter-payer » pour la gestion des contenants vides, donc faible niveau de motivation envers la récupération

Le tableau 15 révèle que la consigne semble plus performante que la collecte sélective à l'égard du respect des principes environnementaux énoncés, quoique cette différence se soit atténuée depuis l'application récente du Règlement pour la collecte sélective, qui exige une participation financière accrue de l'industrie.

Le tableau 16 présente certaines données financières importantes associées à ces deux systèmes de récupération.

Parmi les faits saillants relatifs aux données financières, la valeur élevée des matières récupérées par le biais de la consigne provient notamment d'une teneur élevée en contenants d'aluminium (huit fois plus de contenants d'aluminium consignés). L'aluminium peut valoir cent fois plus que le verre (ex. 1 744 \$/tm pour l'aluminium comparé à 14-34 \$/tm pour le verre).

Considérons également que la collecte sélective permet de récupérer des tonnages plus élevés de contenants de boissons (68 500 tm ou 69 ktm en 2005) que l'ensemble du tonnage des contenants consignés (40 ktm en 2005). Le coût de la collecte sélective se répercute également sur un ensemble de produits et de matières diversifiés qui n'est pas limité aux contenants de boissons. La collecte sélective a permis de récupérer en 2005, 506 000 tonnes de matières résiduelles (n'excluant pas les rejets aux centres de tri), constituées de papier, carton, verre, métaux et plastiques.

Un autre facteur expliquant la valeur plus élevée de la matière récupérée par la consigne est son taux de contamination plus faible, qui s'est traduit en 2005 par une valeur de revente supérieure pour les bouteilles de PÉT¹¹ et pour les contenants d'aluminium lorsque récupérés par le système de consigne plutôt que celui de la collecte sélective.

D'autre part, le financement du système de consigne est assuré entièrement par l'industrie et par le consommateur pollueur qui ne retourne pas au détaillant ses contenants pour obtenir un remboursement du montant payé à l'achat, ce qui incite à l'accroissement de la responsabilisation environnementale.

Dans le cas de la collecte sélective, la participation de l'industrie est grandissante suite à l'adoption du règlement instituant un nouveau régime de compensation par l'industrie d'une partie (jusqu'à 50 %) des coûts nets défrayés par les municipalités en vue d'assurer la collecte sélective. Globalement, le financement du système de collecte sélective est assuré par les municipalités (par le biais des payeurs de taxes municipales) et le reste, par l'industrie des contenants et emballages (vraisemblablement par le biais des consommateurs de ces produits).

Tableau 16 : Données financières 2005 – consigne publique et collecte sélective

Données financières		
	Consigne publique	Collecte sélective
Valeur de la matière récupérée et livrée chez les recycleurs ^{13t}	<ul style="list-style-type: none"> • PÉT, mélangé : 526 \$/tm • Aluminium : 1 744 \$/tm • Verre vert : 14 \$/tm • Verre incolore : 34 \$/tm 	<ul style="list-style-type: none"> • PÉT, mélangé : 418 \$/tm • Aluminium : 1 082 \$/tm • Verre vert : 14 \$/tm • Verre incolore : 34 \$/tm • Verre mixte : 1 \$/tm • Carton lait + jus : 97 \$/tm
Valeur totale de la matière récupérée	<ul style="list-style-type: none"> • 23,7 M\$ • Valeur moyenne de 581 \$/tm 	<ul style="list-style-type: none"> • 7,8 M\$ • Valeur moyenne de 109 \$ /tm
Financement du système	<ul style="list-style-type: none"> • Assumé à 100 % par les producteurs (brasseurs et embouteilleurs), les distributeurs et les consignes non remboursées aux consommateurs (principe pollueur/payeur) 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à concurrence de 50 % des coûts nets assumés par l'industrie des contenants

Le tableau 17 résume quelques-uns des impacts des deux systèmes de récupération de contenants de boissons sur l'emploi ainsi que sur divers intervenants impliqués dans la chaîne de récupération.

Tableau 17 : Impacts à différents niveaux – consigne publique et collecte sélective

Impacts		
	Consigne publique	Collecte sélective
Sur l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 1 000 emplois directs chez les détaillants, récupérateurs, brasseurs et embouteilleurs, chez les conditionneurs et les recycleurs, et chez les fabricants et distributeurs d'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 1 110 emplois (2003) dans les centres de tri en 2003 • Les contenants de boissons représentent approximativement 17 % du tonnage total traité par les centres de tri • Ces données excluent les emplois reliés à la collecte ainsi qu'au conditionnement et recyclage des matières en aval des centres de tri

Sur les fabricants, fournisseurs et détaillants	<ul style="list-style-type: none"> • Des problèmes de salubrité sont rapportés dans certains établissements de détail • Iniquité entre les industries mettant en marché des contenants consignés et d'autres industries dont les contenants similaires ne sont pas consignés (et qui n'assument pas les mêmes coûts de récupération) • Coûts importants (près de 2M\$/an) pour l'industrie générés par la contamination de contenants consignés par d'autres similaires non consignés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une responsabilité partagée entre les fabricants et les municipalités
Sur les consommateurs ou citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction d'adhérer à un système de récupération dont la performance est élevée en termes de taux de récupération • Retour des contenants à différents points de vente • Consommateur-pollueur doit absorber une bonne partie des coûts du système 	<ul style="list-style-type: none"> • Système de récupération de porte en porte offrant une autre option à la gestion des matières résiduelles
Sur les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de revenus additionnels si tous les contenants consignés étaient récupérés par la collecte sélective 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des volumes additionnels de matières résiduelles conduisant à des économies d'échelle
Sur les centres de tri	<ul style="list-style-type: none"> • Contamination plus faible des matières recyclables récupérées • Possibilité de revenus avec les contenants consignés déposés dans le bac de collecte sélective 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de tri et conditionnement des matières dans les installations • Progression constante de la quantité de matières résiduelles récupérées • Revenus additionnels pour les centres de tri provenant des contenants n'étant pas consignés
Sur les conditionneurs et les recycleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des taux de rejet • Possibilité de cibler des débouchés à plus haute valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> • Tri additionnel et rejets plus importants
Sur la population québécoise	<ul style="list-style-type: none"> • 82 % est satisfaite du système actuel de consignment¹² 	<ul style="list-style-type: none"> • 88 % de la population québécoise est satisfaite du système actuel de collecte sélective¹³

SECTION 6 : AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS DE BOISSONS AU QUÉBEC

Les sections précédentes ont présenté à l'aide de données, la situation du marché ainsi que de la récupération des contenants de boissons, par le biais des principaux systèmes de gestion des matières résiduelles en place au Québec.

Pour atteindre les objectifs de la *Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la performance tant du système de consigne que du système de la collecte sélective doit être améliorée. Quelques-uns des défis devant être relevés pour améliorer la performance de récupération des contenants de boissons sont résumés dans le tableau 18.

S'il est vrai que l'augmentation d'un niveau de performance apparaîtra plus accentuée lorsque les résultats de récupération sont moins élevés au départ, les catégories de contenants à cibler prioritairement sont aisées à identifier : les contenants de jus et les contenants d'eaux en plastique surtout. Outre la catégorie de contenants, le lieu de consommation est un facteur susceptible d'affecter grandement le taux de récupération. Il semble ainsi évident que soit dorénavant offert des services de récupération dans les lieux hors domicile pour améliorer la performance.

Une mise en garde doit être faite concernant l'évaluation de la performance de récupération des contenants. Pour obtenir le taux de récupération des contenants de boissons, il faudrait pouvoir calculer en fait deux taux de récupération, soit celui relié au système de collecte sélective municipale et celui relié au système de collecte industrielle, commerciale et institutionnelle (aussi appelé ICI). Or, certaines difficultés se présentent. Dans certaines municipalités, les matières recyclables provenant de petits commerces ou d'autres sources ICI sont parfois récupérées par la collecte sélective municipale. Les données disponibles permettent d'évaluer si les contenants de boissons ont été vendus chez les marchés d'alimentation ou ailleurs, alors qu'il est plus difficile de connaître le lieu de consommation, soit où se retrouvent les contenants vides. Les données disponibles ne permettent pas toujours d'obtenir cette distinction au niveau de la consommation à domicile ou hors domicile, car les statistiques reliées à la collecte sélective municipale assimilent souvent cette fraction ICI qui ne peut être isolée de l'ensemble.

Ce défi de l'évaluation des résultats n'est aucunement limité au Québec et se présente dans toutes les régions qui se sont dotées de modes d'évaluation détaillés des progrès accomplis à l'égard de l'atteinte d'objectifs de récupération plus spécifiques.

Tableau 18 : Défis particuliers et initiatives récentes - consigne publique et collecte sélective

Défis, initiatives récentes		
	Consigne publique	Collecte sélective
Consommation hors domicile	<ul style="list-style-type: none"> Proportion croissante de la consommation hors-domicile de bières (CRU) et de boissons gazeuses, estimée à 30 %, pour laquelle le taux de récupération est nettement plus faible (< 50 %) 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion croissante de la consommation hors-domicile, en particulier pour les jus et l'eau embouteillée, pour laquelle le taux de récupération est estimé comme étant nettement plus faible que ce qui prévaut pour la consommation à domicile
Confusion entre contenants consignés et non-consignés	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de contenants de boissons non alcoolisées et de contenants non consignés (ex. eaux et jus, sauf les boissons énergétiques répondant à la définition d'une boisson gazeuse) est maintenant plus grand que le nombre de contenants consignés 	<ul style="list-style-type: none"> Source de confusion possible pour le citoyen qui serait tenté de mettre à la collecte sélective des contenants consignés au lieu de les rapporter aux détaillants Des contenants non consignés destinés à la collecte sélective sont également rapportés aux détaillants

	<ul style="list-style-type: none"> • Source de confusion possible pour le consommateur, qui doit davantage se faire rappeler de rapporter les contenants consignés chez les détaillants • L'assujettissement au système de consignation en fonction du contenant plutôt qu'en fonction du contenu contribuerait à éliminer cette source de confusion 	
Défis particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du taux de récupération dans le segment hors domicile : <ul style="list-style-type: none"> ○ les infrastructures semblent efficaces là où elles sont installées (écoles, festivals, golf, etc.) ○ des secteurs importants en sont dépourvus (cafétérias en milieu de travail, édifices à bureaux, restaurants, etc.) • Plafonnement du taux global de récupération autour de 75 % : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une consigne à 5¢ : depuis 20 ans, l'inflation a beaucoup réduit le pouvoir d'incitation à la récupération ; une consigne de 5¢ ayant évolué au même rythme que l'inflation serait établie à plus de 9¢ aujourd'hui <p>L'augmentation du montant unitaire de consigne de 5¢ à 10¢ par exemple pourrait avoir un effet de levier pour l'amélioration de la récupération hors domicile</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration sensible du taux de récupération des contenants de jus, nectars et boissons de fruits • Amélioration sensible du taux de récupération des contenants d'eaux en bouteilles de plastique • Augmentation de la qualité des matières traitées aux centres de tri devant aller de pair avec les quantités additionnelles de matières récupérées • Possibilité d'étendre ce système à d'autres clientèles commerciales
Initiatives récentes	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 1 M\$ sont versés annuellement à RECYC-QUÉBEC par l'industrie brassicole et des boissons gazeuses pour des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ). De ce montant, une campagne de promotion est réalisée en 2007-2008 sur les contenants consignés dans certains médias écrits et TV, avec emphase sur les boissons nouvellement consignées 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat entre le gouvernement du Québec, le secteur privé, le secteur municipal, RECYC-QUÉBEC, la SAQ et divers organismes pour améliorer la récupération des matières recyclables dans les aires publiques (rues, arénas, parcs, hôtels, bars, restaurants (HBR) et aéroports) : mise en place d'îlots de récupération; plus de 2 M\$ par année seront investis dans ces programmes sur trois ans.¹⁴ • Campagne de promotion « Votre voix écolo » de 1,3 M\$ annuellement dans les médias écrits en collaboration avec les partenaires municipaux et Recycle Médias.

Il apparaît clair que l'amélioration du taux de récupération est l'un des défis pour les contenants consignés et non consignés.

L'augmentation importante des ventes de contenants d'eaux et de jus ainsi que de la consommation hors domicile de contenants de boissons (représentant près du tiers de la consommation) posent des défis qui touchent à la fois la consigne et la collecte sélective. Diverses mesures incitatives peuvent être envisagées pour augmenter l'efficacité de chacun des systèmes de récupération dans ce segment de consommation encore appelé à croître de façon significative. Le spectre des moyens à préconiser relativement à la collecte sélective inclut la création de partenariats public-privé dont l'un a récemment vu le jour relativement à la récupération dans les lieux publics avec la *Table de concertation de la récupération hors foyer*.

L'augmentation du montant de la consigne unitaire (pour passer de 5¢ à 10¢) contribuerait aussi à une augmentation de l'efficacité de ce système.

D'autre part, la coexistence de deux systèmes de récupération pour des contenants de boissons similaires peut être perçue comme étant une source de confusion pour les consommateurs et les détaillants et contribuer à un manque d'équité entre industries si des entreprises assument une part différente des frais de récupération et de mise en valeur par le biais de la consigne ou de la collecte sélective.

Conclusion

Ce document visait d'abord à présenter les plus récentes données concernant les marchés des contenants de boissons au Québec en 2005, ainsi que les modes de gestion actuellement en place pour ces contenants, une fois devenus des matières résiduelles.

Le document visait aussi à mettre en évidence des constats et des tendances permettant d'alimenter la réflexion sur la gestion des contenants de boissons après usage et sur les pistes à privilégier pour améliorer la performance environnementale de cet important secteur d'activité économique.

Dans le contexte actuel, et d'un point de vue strictement environnemental, il est manifeste que la combinaison des systèmes de récupération, que sont la consigne et la collecte sélective, sont complémentaires et ils doivent s'améliorer au fil des ans afin de hausser les taux de récupération et de recyclage des contenants de boissons.

Au début des années 90, avant que les programmes de collecte sélective municipale ne soient solidement implantés, à peine le tiers de la population du Québec pouvait profiter d'un service de récupération et dévier ses matières recyclables de l'élimination. L'écart entre les taux de récupération observés pour la collecte sélective en comparaison avec la consigne était nettement à l'avantage de cette dernière. En 2005, dans un contexte où la presque totalité de la population a maintenant accès à la collecte sélective et que des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) ont été élaborés par les municipalités, l'écart entre le niveau de performance des deux systèmes s'est rétréci. L'implantation du nouveau Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles qui procure des moyens financiers additionnels aux municipalités est susceptible également de conduire à un nouvel essor de la collecte sélective municipale au Québec. C'est aussi le cas avec les ristournes provenant des redevances à l'élimination qui viennent soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de leur PGMR.

Des investissements importants sont réalisés par les municipalités dans les installations de tri et de traitement des matières résiduelles et les pratiques de collecte sont modifiées (contenant, fréquence, circuit) dans le but d'atteindre les objectifs de récupération et de mise en valeur.

Il importe de suivre de près les résultats des plus récentes initiatives comme celles résultant de la *Table pour la récupération hors foyer* et d'évaluer si les services de récupération offerts dans les lieux publics et auprès des hôtels, des bars et des restaurants permettront d'améliorer les taux de récupération des contenants de boissons. L'accroissement important de la consommation d'eaux de source, de jus, de nectars et de boissons de fruits retrouvés dans une large mesure dans des contenants de plastique et consommés de plus en plus hors domicile, est une source de préoccupation environnementale.

Il est clair que le défi de récupérer les contenants consommés hors domicile est commun aux contenants consignés et non consignés. Peu importe le mode de récupération, il est impératif de rendre disponibles des équipements dans tous les lieux de consommation et de développer un réseau de collecte organisé. C'est ce à quoi s'affaire la *Table pour la récupération hors foyer* au cours des trois prochaines années. Actuellement, la récupération des contenants consignés est faite à l'aide d'équipements identifiés à ces contenants et d'un réseau de collecte spécifique. Il importe donc d'assurer une complémentarité des services de collecte afin de maximiser la récupération des matières recyclables. Caractériser les matières résiduelles à la fois à domicile et dans les lieux publics est une activité qui doit aussi être poursuivie afin d'améliorer les connaissances sur la consommation des boissons et la récupération des contenants.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 arrive à son terme. La récupération des contenants demeurera l'un des enjeux majeurs dans la prochaine *Politique*. Une évaluation régulière des mesures récemment mises en place en vue d'accroître la récupération des contenants devra être faite. Aux termes des engagements des membres de la Table soit en 2010, une évaluation plus globale sera alors effectuée.

NOTES ET RÉFÉRENCES

-
- ¹ Données provenant du Guide sur la collecte sélective des matières recyclables, RECYC-QUÉBEC, 2006.
- ² Multicouches : contenants composés de cartons cirés multicouches tels les Tétrapak.
- ³ Jennifer Gitlitz et Pat Franklin. Février 2007. *WATER, WATER EVERYWHERE : The growth of non-carbonated beverages in the United States*. Container Recycling Institute. P. 2 et 3.
- ⁴ Business and Environmentalists Allied for Recycling (BEAR). 16 janvier 2002. *UNDERSTANDING BEVERAGE CONTAINER RECYCLING: A Value Chain Assessment prepared for the Multi-Stakeholder Recovery Project*. p. 2-5.
- ⁵ Après avoir vérifié que le marché des boissons au Québec n'avait pas changé en termes de ventes selon les volumes (c'est le cas pour toutes les boissons à l'exception des eaux de source et gazéifiées), l'estimation consiste à appliquer aux données présentées à l'Annexe 1 les pourcentages pour la consommation à domicile du tableau 4. Ainsi, le nombre de contenants d'aluminium a été accru de 14,9 % (c'est-à-dire 100 %/87 %, de façon à tenir compte de la consommation hors domicile) Le nombre de contenants de verre a été augmenté de 51,4 % (c'est-à-dire que leur nombre a été divisé par 66 %). Pour les contenants de plastique, de carton et de multimatière, la même logique a été appliquée mais en ajoutant les deux opérations suivantes :
- a) Les données d'ACN ont été analysées afin de découvrir quels types de contenants de boissons pouvaient être davantage consommés hors domicile. Cet exercice permettait également d'établir si les contenants étaient susceptibles d'être emballés dans du PET. À la suite de cette démarche complétée par une visite sur le terrain, il a été démontré que les contenants de jus consommés hors domicile, nectars et boissons de fruits étaient généralement faits de PET. Leur nombre a donc été augmenté de 170 % (63 % / 37 %).
 - b) Pour les eaux de source et gazéifiées vendues dans des contenants de plastique (presque toujours du PÉT), leur marché a considérablement changé entre 2002 et 2005. En effet, le volume des contenants d'eaux vendus (formats) a baissé de façon très importante. Dans un tel contexte, les estimations du BEAR Report ne pouvaient plus être mises à contribution puisqu'elles auraient donné plus d'un milliard de contenants d'eaux de source pour le seul marché québécois. Le calcul du Beverage Packaging Environment Council (BPEC) a donc été utilisé. Cet organisme obtient une consommation à domicile en nombre de contenants de 69 % pour tous les types de boissons (66 % en poids). Cette estimation peut être questionnée dans la mesure où la méthodologie et les données n'ont pas été rendues disponibles par les membres du BPEC, c'est-à-dire les fabricants de boissons. Compte tenu des hypothèses qui seront retenues pour établir le taux de récupération de ces contenants d'eaux, une telle estimation a probablement pour effet de provoquer une surestimation du taux de récupération des contenants d'eaux de source. Toutefois, des sondages récents réalisés par RECYC-QUÉBEC et Boissons gazeuses environnement (BGE) indiquent qu'une proportion croissante de la consommation de bière et de boissons gazeuses s'effectue hors domicile, atteignant près de 30 %. Les marchés de la bière et des boissons gazeuses sont-ils semblables à celui des eaux embouteillées?

Pour tous les autres contenants de plastique, de carton et de multimatière, les nombres ont été augmentés de 5,3 % (soit 100 %/95 %), pourcentage correspondant aux ventes hors domicile de contenants de boissons faits de PEHD. Cette hypothèse touche particulièrement les contenants de lait. Or, selon la *Fédération des producteurs de lait du Québec*, 93 % de la consommation de lait est prise à la maison, 4 % dans les cafétérias et écoles, et 2 % dans les restaurants. C'est donc dire que l'hypothèse retenue du BEAR Report n'introduit à peu près pas de biais pour les contenants de lait (Source : Michèle Foreman. Juin 2003. «Une gamme plus large qu'on apprécie davantage». Dans *L'Alimentation*, p. 12).

- ⁶ Beverage Marketing, Déc. 2005.
- ⁷ Green Report : It's so not cool, MacLeans magazine, 14 mai 2007.
- ⁸ Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2006-2007, RECYC-QUÉBEC en collaboration avec Éco Entreprises Québec.
- ⁹ Voir référence 8.
- ¹⁰ Diagnostic des centres de tri québécois, Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), nov. 2007.
- ¹¹ Selon l'indice des prix des matières (disponible sur le site Web de RECYC-QUÉBEC).
- ¹² Sondage CROP, 25 mai 2005. Principaux résultats de recherches menées en 2005 auprès des détaillants et des consommateurs. Présenté à RECYC-QUÉBEC.
- ¹³ La gestion des contenants de boissons au Québec : évaluation du marché et analyse des options de recyclage. RECYC-QUÉBEC 2005.
- ¹⁴ Le site Internet de la *Table de récupération hors foyer* est à l'adresse suivante : www.tablehorsfoyer.ca.

ANNEXE 1

Contenants de boissons vendus en 2005 au Québec dans les supermarchés, les autres marchés d'alimentation, les magasins à rayons et les clubs entrepôts Étude de AC Nielsen

Méthodologie

En mars 2006, RECYC-QUÉBEC s'est procurée auprès de la société AC Nielsen (ACN) des données concernant la mise en marché dans les supermarchés et autres points de vente au Québec des contenants de boissons appartenant aux catégories suivantes :

- a. jus, nectars et boissons de fruits (incluant isotoniques)
- b. jus de tomates
- c. jus de légumes
- d. eaux de source (contenants de moins de 18 l)
- e. eaux gazéifiées (contenants de moins de 18 l)
- f. lait
- g. boissons énergétiques
- h. boissons gazeuses

De plus, RECYC-QUÉBEC détenait déjà des informations relatives aux données de vente des contenants de boissons pour les catégories qui suivent :

- i. boissons gazeuses
- j. bière (remplissage unique et multiple)
- k. vins, spiritueux, cidres et coolers

Pour évaluer le nombre de contenants de boissons issus des catégories « a à h » mentionnées ci-dessus, ACN a procédé de la façon suivante, détaillée selon la provenance des produits:

- Supermarchés - chiffre d'affaires annuel de plus de 150 millions de dollars : principal canal de mise en vente des contenants de boissons : données collectées de façon hebdomadaire sur une période de 52 semaines au moyen de lecteurs optiques en magasin; ex. Provigo, IGA, Métro, Loblaws;
- Autres marchés d'alimentation : données collectées mensuellement sur une période de 12 mois provenant des livraisons d'entrepôts vers les marchés d'alimentation non inclus dans le groupe précédent (ou inclus mais non dotés de lecteurs optiques) ainsi que vers les dépanneurs (Boni-Soir, Proprio, Gem, etc.); et
- Magasins à rayons à prix modiques et clubs entrepôts (Club Price, Canadian Tire, Wal-Mart, Zellers) : ces chaînes ne fournissant pas directement de données, les données proviennent d'un sondage appelé *Home Scan* réalisé par ACN auprès de foyers québécois.

L'information reçue comprend la liste détaillée des contenants vendus en nombre d'unités, le format, la matière (ex. aluminium, plastique, carton, contenants multimatières), la marque et le manufacturier.

L'information concernant les contenants comportant une consigne publique ou privée a été obtenue à partir de rapports de RECYC-QUÉBEC portant sur le système de consignation. Rappelons que RECYC-QUÉBEC gère ou supervise la gestion des ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses. Enfin, le nombre de contenants vendus par la Société des alcools du Québec (SAQ)¹ a été obtenu en prenant en compte un certain nombre d'éléments présentés dans la section suivante.

Toutes ces données exprimées en nombre de contenants ont par la suite été transformées en tonnes. Pour cela, le calculateur unitaire 2006 du 6 avril 2006 de Stewardship Ontario et du Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA) a été mis à contribution. Implicitement, une hypothèse était faite à l'effet que les poids utilisés par volume sont représentatifs de ceux en vigueur au Québec.

Résultats

Nombre de contenants répertoriés par RECYC-QUÉBEC et pour la SAQ

Le tableau 1 à la page suivante présente les données de RECYC-QUÉBEC relatives aux contenants de la SAQ et aux contenants de bière et de boissons gazeuses comportant une consigne ou un dépôt. Le nombre total de ces contenants est évalué à près de 2,9 milliards.

Tableau 1: Nombre de contenants répertoriés par RECYC-QUÉBEC et pour la SAQ
(en milliers de contenants pour l'année 2005)

CATÉGORIE DE BOISSONS	Verre	Métal	Plastique	Cartons et multimatières	TOTAL Unités
Bière CRM (1)	1 330 605				1 330 605
Boissons gazeuses CRU (2)	15 380	825 366	306 231		1 146 977
Bière CRU (2)	93 833	147 209			241 042
Vins, spiritueux, cidres et coolers (3)	163 090		6 940	3 470	173 500
TOTAL	1 602 908	972 575	313 171	3 470	2 892 124

SOURCES:

- (1) Association des brasseurs du Canada. 2006. *Bulletin des ventes 2006 (juillet) et de 2005*. http://www.brewers.ca/FR/statistics/page2_2.pdf
- (2) Dénombrements de RECYC-QUÉBEC à partir, notamment, de données de gestion provenant du système de consignation. 2006
- (3) Au 25 mars 2006. Société des alcools du Québec. *Rapport annuel 2006*. p. 44; et courriel de M. Mario Quintin à Martin Comeau en date du 13 avril 2007

Le nombre de contenants provient du montant total des prélèvements pour le Fonds environnemental divisé par 2 ¢.

La répartition du nombre de contenants en verre, en plastique et vinier vient du courriel de M. Quintin.

Tableau 2: Nombre de produits répertoriés par AC Nielsen au Québec en 2005 pour chaque catégorie de boissons

CATÉGORIES DE BOISSONS	Nombre de produits répertoriés par catégorie	%
Jus, nectars et boissons de fruits	1092	43%
Boissons gazeuses	606	24%
Lait	440	18%
Eaux de source	180	7%
Eaux gazéifiées	94	4%
Jus de légumes	53	2%
Boissons énergétiques	32	1%
Jus de tomates	16	1%
TOTAL	2513	100%

Source: AC Nielsen 2006

Étude d'AC Nielsen : nombre de produits et de contenants répertoriés par catégorie de boissons

Au total, les 7 catégories de boissons ayant fait l'objet de l'enquête d'ACN regroupent 2 513 produits différents, répartis de la façon décrite au tableau 2 de la page suivante. Les résultats de l'étude d'ACN ont été transmis à RECYC-QUÉBEC sous forme d'un chiffrier Excel détaillant pour chacun des 2 513 produits répertoriés les éléments suivants :

- le code barres du produit (code UPC) et sa description (manufacturier et marque) ;
- le format unitaire (volume) et le type de contenant (plastique en sac, en cruche, etc.) ;
- le nombre d'unités par paquet (ex. un code barres peut correspondre à un produit vendu par paquets de 10 unités, ce dont il faut évidemment tenir compte dans les calculs) ; et
- le nombre total d'unités vendues.

En plus des données détaillées sur ces 2 513 produits, des données partielles ont également été obtenues concernant les contenants de marques privées. L'information à ce sujet est la même que celle répertoriée pour les marques publiques, sans toutefois que ne soit précisé le nombre de produits individuels vendus (ex. combien de contenants de 200 ml, de 400 ml d'une certaine marque). Seul le total des ventes pour chaque catégorie de boissons a pu être obtenu.

En plus de recevoir une série de listes détaillées pour toutes les catégories de produits, ACN a regroupé les résultats obtenus pour l'année 2005 en trois tableaux présentant le nombre total de contenants vendus dans les supermarchés ainsi que le pourcentage des ventes totales effectuées dans ces supermarchés (ce pourcentage étant obtenu à l'aide du sondage *Home Scan* effectué auprès des consommateurs par ACN). À titre d'exemple, dans l'éventualité de la vente de 10 M de contenants de boissons d'une catégorie spécifique en

supermarchés et que les ventes des supermarchés pour cette catégorie représentent 80 % du total vendu, tel qu'attesté par le sondage *Home Scan* d'ACN, le nombre total de contenants vendus au Québec égale 12,5 M de contenants, en ajoutant ceux des établissements comme les magasins à rayons à prix modiques et les clubs entrepôts.²

Le tableau 3 à la page qui suit illustre par ordre décroissant les ventes répertoriées par ACN de contenants de boissons au Québec en 2005. Elles totalisent plus de 890 M de contenants de boissons. Fait important à rappeler, ACN ne reçoit pas d'information détaillée (désagrégée par matière) provenant des marques « maison » (privées) des grandes chaînes d'alimentation. Pour chacune des 7 catégories de boissons, l'étude reçue par RECYC-QUÉBEC indique uniquement le nombre total de contenants provenant des marques privées. La répartition par matière des contenants de marques privées vendus au Québec en 2005 est inconnue.

Cette information étant essentielle à la poursuite de l'analyse, RECYC-QUÉBEC a posé l'hypothèse suivante : les ventes par matière des contenants de marques privées se répartissent selon les mêmes proportions que les ventes par matière des marques dites nationales. Ainsi, si les ventes de produits de marques nationales dans une catégorie de boissons s'établissaient à 65 % dans des contenants de métal et à 35 % dans des contenants de plastique, il en serait de même pour les contenants de marques privées de cette catégorie. Cette hypothèse est cependant fragile puisqu'elle n'est appuyée d'aucune donnée empirique. Toutefois, le possible biais ainsi introduit par cette hypothèse est relativement limité dans la mesure où les produits de marques privées ne correspondent qu'à 14,7 % (195 M de contenants) de l'ensemble des contenants de boissons répertoriés par ACN³. Au total, ces 195 M de contenants de marques privées ne correspondent qu'à peine à 4 % des 4,5 MM de contenants de boissons. Donc, faute de mieux, cette hypothèse est utilisée.

Tableau 3: Nombre de contenants de boissons vendus au Québec en 2005 répertoriés par AC Nielsen

CATÉGORIE DE BOISSONS	A	B	C	D	E
	Unités en supermarchés	Unités hors supermarchés	TOTAL unités	Importance des marques privées en supermarchés	Importance du canal supermarchés pour la catégorie
Jus, nectars et boissons de fruits	334 176 674	110 798 924	444 975 598	14,4%	75,1%
Eaux de source	167 612 629	214 192 904	381 805 533	28,9%	43,9%
Lait	273 863 132	56 092 449	329 955 580	0,1%	83,0%
Jus de légumes	66 861 658	25 234 290	92 095 948	7,9%	72,6%
Eaux gazeifiées	21 650 868	19 985 417	41 636 285	25,2%	52,0%
Jus de tomates	25 603 546	11 993 438	37 596 984	24,3%	68,1%
Boissons énergétiques	1 071 959	351 625	1 423 584	0,0%	75,3%
TOTAL	890 840 466	438 649 046	1 329 489 512	14,7%	67,0%

Source: AC Nielsen 2006

Le tableau 3 indique également que le nombre total de contenants mis en marché au Québec pour chaque catégorie (colonne C) égale le nombre total vendu en supermarchés (colonne A) divisé par l'importance du canal supermarchés dans chacune des catégories (colonne E).

À ce titre, comparativement à 2002, il s'agit d'une première différence importance étant donné une baisse marquée de l'importance du canal supermarché pour toutes les catégories de boissons⁴. Ainsi, les supermarchés ont perdu en moyenne 17 points de pourcentage au profit des magasins à rayons à prix modiques et les clubs. Ainsi, au niveau des eaux (de source et gazéifiées) et des jus de tomates, les supermarchés ont perdu environ 30 points de pourcentage aux Club Price, Canadian Tire, Wal-Mart et Zellers de ce monde. Cette tendance est corroborée par de nombreuses sources.⁵

Enfin, dans ce tableau, la colonne D du tableau 3 signale que 14,4 % (ou 48,12 M) des quelques 334 M de contenants de jus de fruits vendus au Québec en 2005 provenaient de marques privées.

¹ Par l'entremise de ses succursales, agences et épiciers licenciés.

² Soit $10 \text{ M} / 80 \% = 12,5 \text{ M}$ de contenants.

³ Par contre, ce pourcentage grimpe à 28,9 % pour la catégorie des eaux de source, à 25,2 % pour les eaux gazéifiées, à 24,3 % pour les jus de tomates. Par conséquent, le biais introduit par l'hypothèse retenue est susceptible d'avoir des effets plus importants à l'intérieur de ces catégories.

⁴ À l'exception du lait.

⁵ Guillaume Dubé. Avril 2006. *Les détaillants canadiens en compétition pour le panier d'épicerie*. Statistique Canada, catalogue 11-621, no 038, 11 pages; et Marie-Ève Fournier. 24 avril 2007. *18 % des consommateurs achètent leur lait chez Wal-Mart ou à la pharmacie*. Le Journal de Montréal. <http://www2.canoe.com/cgi-bin/imprimer.cgi?id=291735>.